

ONDS

Observatoire Paritaire de la Négociation Collective et du Dialogue Social
Transports Urbains de Voyageurs

La **2023** conflictualité

Edition 2024

UTPF Union des
Transports
Publics et
Ferroviaires

SOMMAIRE

	AVANT-PROPOS	3
1	1. LE NOMBRE D'ENTREPRISES AYANT REPONDU	4
	1.1. Les entreprises répondantes ayant connu ou non un conflit en 2023.....	5
	1.2. Les entreprises répondantes ayant connu ou non un conflit par classe d'entreprises.....	5
2	2. LE NOMBRE DE DEMANDES DE NÉGOCIATION PRÉALABLE ET DE PRÉAVIS DE GRÈVE REÇUS	8
	2.1. Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève tous mouvements confondus	8
	2.2. Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève spécifiques au transport urbain	11
3	3. LES SUITES DONNÉES AUX DEMANDES DE NÉGOCIATION PRÉALABLE	18
4	4. LES SIGNATAIRES DES DEMANDES DE NÉGOCIATION PRÉALABLE ET DES PRÉAVIS DE GRÈVE	24
	4.1 Les signataires des demandes de négociation préalable	24
	4.2 Les signataires des préavis de grève	26
5	5. LES REVENDICATIONS EXPRIMÉES DANS LES DEMANDES DE NÉGOCIATION PRÉALABLE ET LES PRÉAVIS DE GRÈVE	32
	5.1 Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable	32
	5.2 Revendications exprimées dans les préavis de grève.....	38
	5.3 Revendications exprimées dans le cadre des mouvements de grève au niveau national	45
	CE QU'IL FAUT RETENIR	46

AVANT-PROPOS

Aux termes de l'accord de branche du 3 décembre 2007 « sur le développement du dialogue social et la continuité du service public dans les transports urbains », entré en vigueur le 1er janvier 2008, par lequel les entreprises soumises à la Convention collective nationale des réseaux de transport urbain de voyageurs (Ci-après : « CCNTU ») doivent faire parvenir à l'Observatoire Paritaire de la négociation collective et du dialogue social (Ci-après : « ONDS ») les demandes de négociation préalable, les résultats des négociations préalables (notamment les comptes rendus de réunions) et les préavis de grève déposés par les organisations syndicales représentatives.

En vertu de l'article 3-4 de cet accord de branche, l'ONDS a notamment pour mission, à partir des éléments envoyés par les entreprises, d'effectuer un bilan du nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus des organisations syndicales les ayant déposés et des suites qui leur ont été données.

La présente note constitue le bilan prévu par l'accord de branche. Il ne concerne que les entreprises de transport urbain de voyageurs soumises à la CCNTU : en

conséquence, il n'intègre pas les chiffres de la RATP.

Certains résultats sont présentés en distinguant trois classes d'entreprises :

- les réseaux appartenant à la **Classe 1** correspondent aux entreprises des agglomérations supérieures à 250 000 habitants ;
- les réseaux appartenant à la **Classe 2** correspondent aux entreprises des agglomérations entre 100 000 et 250 000 habitants ;
- les réseaux appartenant à la **Classe 3** correspondent aux entreprises des agglomérations de moins de 100 000 habitants.

La présente note a été rédigée par le secrétariat de l'ONDS, assuré par l'UTP.

Une prudence s'impose dans les comparaisons faites d'une année sur l'autre, notamment dans la mesure où les statistiques sont établies à partir des éléments reçus par l'ONDS dont le nombre varie chaque année. Il convient donc de rester vigilant dans les comparaisons faites avec les années antérieures, le taux d'envoi de ces éléments ayant été en constante augmentation depuis la création de l'Observatoire.

1

Le nombre
d'entreprises ayant
répondu

1. Le nombre d'entreprises ayant répondu

Au 31 mai 2024, **60,9 %** des entreprises (soit 92) ont répondu à l'enquête de l'ONDS en matière de conflictualité dans la branche des transports urbains de voyageurs pour l'année 2023. En 2022, le taux de répondants était de 40,4 %.

Comme cela a été observé les années précédentes, **la majorité des réseaux qui**

n'ont pas répondu à l'enquête de l'ONDS en matière de conflictualité appartiennent à la classe 3.

Au total, l'ensemble des entreprises répondantes représente ainsi **70 % de l'effectif total de la branche** (contre 70,7% en 2022 et 94,1% en 2021).

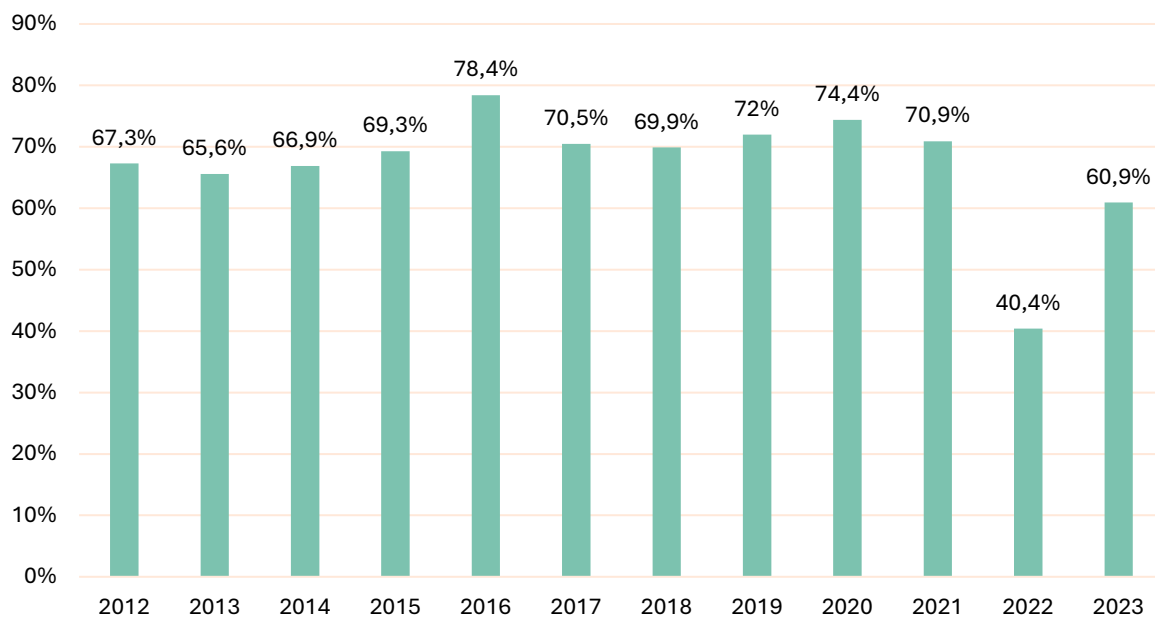
	Nombre d'entreprises ayant répondu à l'ONDS*	Nombre total d'entreprises par classe*	% du nombre total d'entreprises sous CCN TU*	% de l'effectif total des entreprises sous CCN TU*
Classe 1	21	32	66 %	72 %
Classe 2	33	50	66 %	67 %
Classe 3	38	69	55 %	56 %
Total	92	151	61 %	70 %

*Ces chiffres et pourcentages concernent les seuls réseaux adhérents de l'UTP

- **Evolution du taux de retour des entreprises du transport urbain :**

Conformément au graphique ci-dessous, l'évolution du taux de retour des entreprises du transport urbain augmente en 2023.

Taux d'entreprise de transport urbain ayant envoyé des éléments sur la conflictualité



1.1. Les entreprises répondantes ayant connu ou non un conflit en 2023

Parmi les entreprises répondantes, **80 % (soit 74) ont connu un conflit en 2023**. En 2022, ce taux s'élevait à 81 %.

Les réseaux n'ayant connu aucune conflictualité représentent donc **20 % (soit 18) des entreprises répondantes**. En 2022 ce taux s'élevait à 19 %.

Au total, l'ensemble des entreprises répondantes ayant connu un conflit représentent ainsi **96 % de l'effectif total des entreprises répondantes**. Ce chiffre s'élève à **4 % pour les entreprises répondantes n'ayant pas connu de conflictualité**.

1.2. Les entreprises répondantes ayant connu ou non un conflit par classe d'entreprises

En 2023, **95 % (soit 20) des réseaux répondants de classe 1 ont connu un conflit** (contre 100% pour l'année 2022), ce qui correspond à 99 % de leurs effectifs.

Concernant la **classe 2, 88 % (soit 29) des réseaux répondants ont connu un conflit en 2023** (contre 100 % en 2022), correspondant à 94 % de leurs effectifs.

Le nombre d'entreprises répondantes ayant connu un conflit s'élève à **66 % (soit 25) pour les réseaux de classe 3** (contre 47,8 % en 2022), représentant 79 % de leurs effectifs.

	Nombre d'entreprises ayant connu un conflit*	% du nombre total d'entreprises répondantes*	% de l'effectif des entreprises répondantes ayant connu un conflit*	% du nombre total d'entreprises sous CCN TU*	% de l'effectif total des entreprises sous CCN TU*
Classe 1	20	95%	99 %	63%	71%
Classe 2	29	88 %	94 %	58 %	63%
Classe 3	25	66 %	79 %	36 %	45%
Total	74	80 %	96 %	49 %	67%

	Nombre d'entreprises n'ayant pas connu de conflictualité *	% du nombre total d'entreprises répondantes*	% de l'effectif des entreprises répondantes n'ayant pas connu de conflit*	% du nombre total d'entreprises sous CCN TU*	% de l'effectif total des entreprises sous CCN TU*
Classe 1	1	5 %	1 %	3 %	1%
Classe 2	4	12 %	6 %	8 %	4%
Classe 3	13	34 %	21 %	19 %	12%
Total	18	20 %	4 %	12 %	2%

2

Le nombre
de demandes
de négociation
préalable
et de préavis
de grève reçus

2. Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus

2.1. Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus, tous mouvements confondus

- Evolution du nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus, tous mouvements confondus

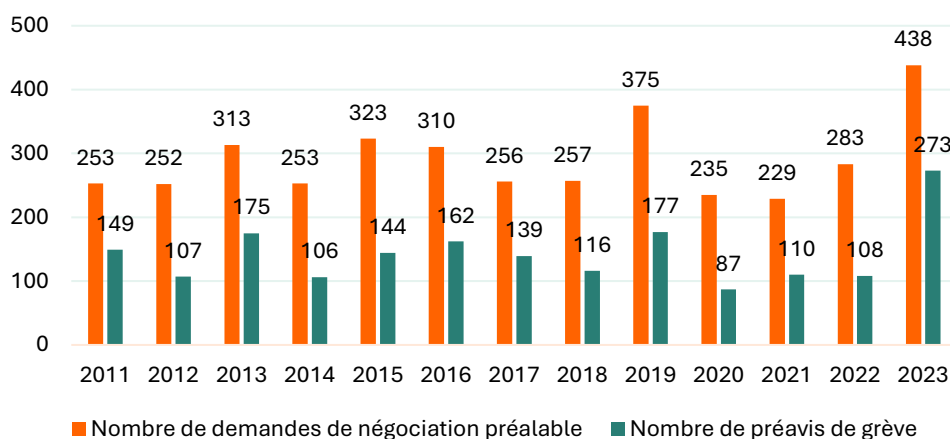
L'ONDS a reçu, au titre de l'année 2023, **438 demandes de négociation préalable** et **273 préavis de grève** qui ont été déposés dans les entreprises de transport urbain de voyageurs (contre 283 demandes de négociation préalable et 108 préavis de grève en 2022).

Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus par l'ONDS sont en hausse, par rapport à l'année précédente. Cependant, cela pourrait notamment s'expliquer par le faible taux de répondant à l'enquête de l'année passée.

L'UTP souligne que **le nombre d'éléments reçus par l'ONDS et sa variation ne reflètent pas à eux seuls le niveau de la conflictualité ni son évolution.**

Il convient, pour mieux appréhender la conflictualité dans le secteur des « transports urbains », de distinguer les demandes de négociation préalable et préavis de grève liés à un mouvement national interprofessionnel de ceux liés spécifiquement à la branche (Cf. partie 2.2).

Nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève

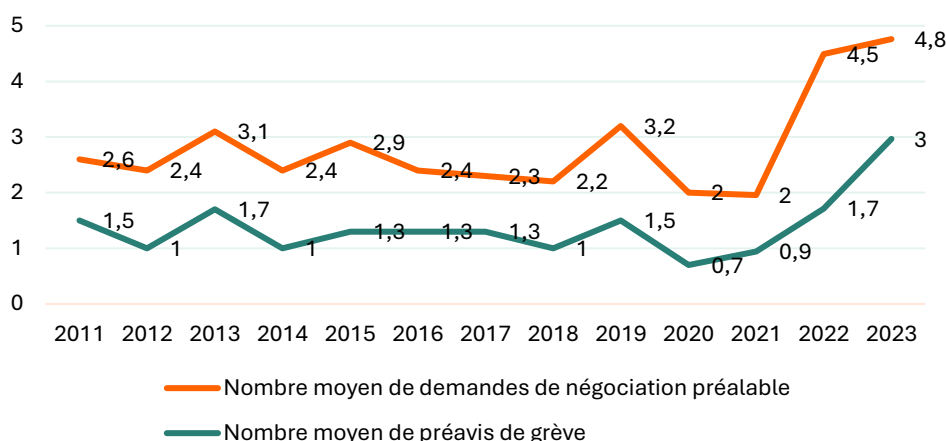


● **Evolution de la moyenne par entreprise des demandes de négociation préalable et des préavis de grève reçus**

En 2023, les entreprises répondantes ont enregistré en **moyenne 4,8 demandes de négociation préalable et 3 préavis de grève**. Nous constatons une augmentation du nombre moyen de demandes de négociation préalable et de préavis de grève (4,5 demandes de négociation préalable et 1,7 préavis de grève en 2022). Cette augmentation pourrait s'expliquer de différentes manières :

- Par le taux de répondant à l'enquête plus élevé que l'année passée ;
- Par le contexte politique et économique, notamment la réforme des retraites.

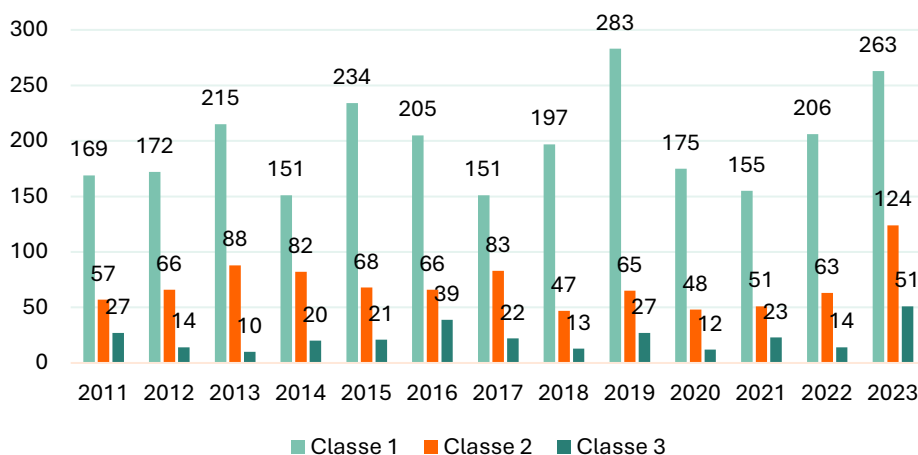
Nombre moyen de demandes de négociation préalable et de préavis de grève



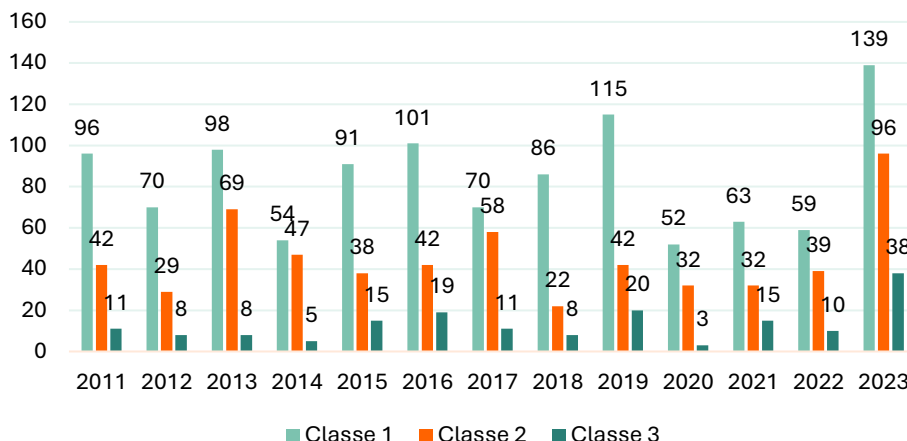
● **Evolution du nombre des demandes de négociation préalable et des préavis de grève reçus par classe d'entreprises**

En examinant les résultats par classe d'entreprises, nous pouvons noter que les demandes de négociation préalable ont augmenté dans les entreprises quelle que soit la classe, bien que l'on puisse noter que l'augmentation est plus importante pour les entreprises de classe 2 et 3. Concernant les demandes de préavis de grève, une forte augmentation est constatée toute classe confondue.

Nombre de demandes de négociation préalable (par classe d'entreprises)



Nombre de préavis de grève
(par classe d'entreprises)



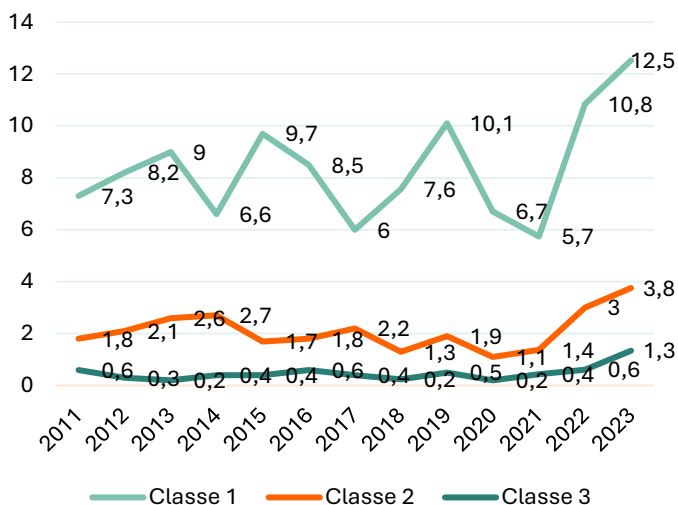
● **Evolution de la moyenne des demandes de négociation préalable et des préavis de grève reçus par classe d'entreprises**

En 2023, les entreprises répondantes appartenant à la classe 1 ont enregistré en moyenne 12,5 demandes de négociation préalable et 6,6 préavis de grève.

Comme les années antérieures, ces chiffres sont plus faibles pour les entreprises de classe 2 et celles de classe 3. Celles-ci ont respectivement recensé 3,8 demandes de négociation préalable et 2,9 préavis de grève ainsi que 1,3 demandes de négociation préalable et 1 préavis de grève.

Nous constatons une hausse des demandes de négociations préalables et des préavis de grève toute classe confondue. L'augmentation du taux de répondant ainsi qu'une année proluxe en conflits nationaux pourraient expliquer ces différentes augmentations.

Nombre moyen de demandes de négociation préalable
(par classe d'entreprises)

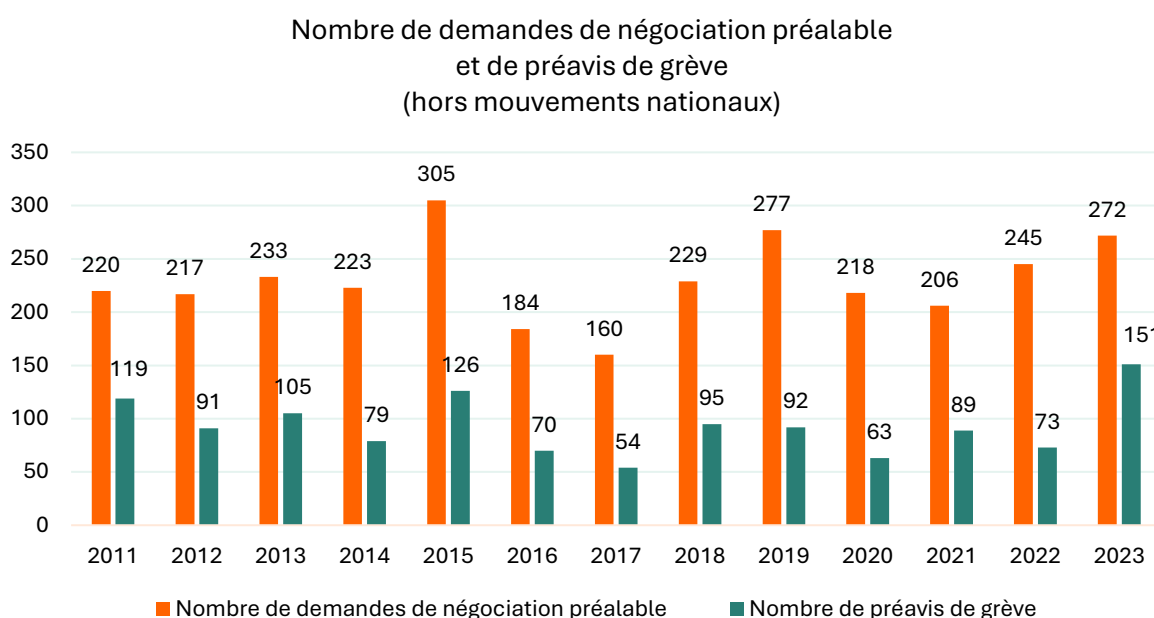


2.2. Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus spécifiques au transport urbain

- **Evolution du nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus spécifiques au transport urbain**

Comme chaque année, afin d’avoir une idée plus précise de la conflictualité spécifique au secteur du transport urbain de voyageurs, il est nécessaire de retirer des décomptes les demandes de négociation préalable et les préavis de grève déposés à l’occasion des journées nationales de mobilisation pour des problématiques interprofessionnelles.

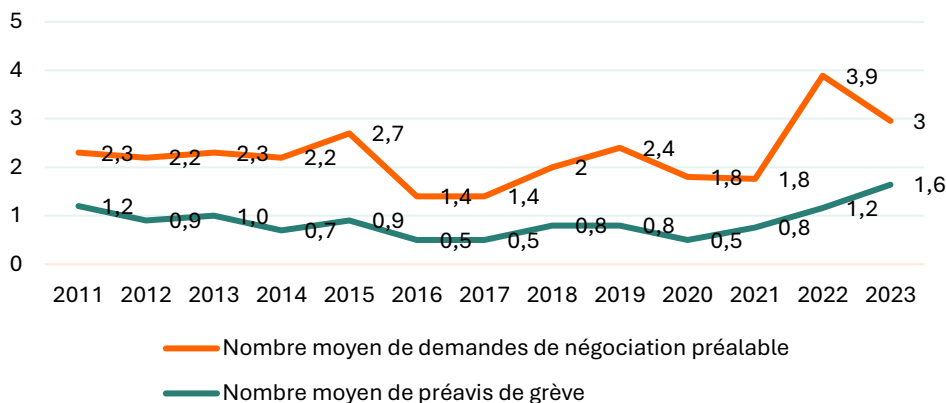
En 2023, **272 demandes de négociation préalable et 151 préavis de grève liés à des revendications locales ou propres au transport urbain** ont été reçus par l’ONDS. Le nombre de demandes de négociation préalable ainsi que le nombre de préavis de grève augmentent cette année.



- **Evolution de la moyenne par entreprise des demandes de négociation préalable et des préavis de grève spécifiques au transport urbain**

Les entreprises répondantes ont enregistré **en moyenne 3 demandes de négociation préalable et 1,6 préavis de grève liés à des revendications locales ou propres au transport urbain** en 2023. Au niveau local, le nombre moyen de demandes de négociation préalable par entreprise est donc en baisse cette année (3 en 2023 contre 3,9 en 2022). Au contraire, le nombre moyen de préavis de grève par entreprise au niveau local augmente (1,6 en 2023 contre 1,2 en 2022).

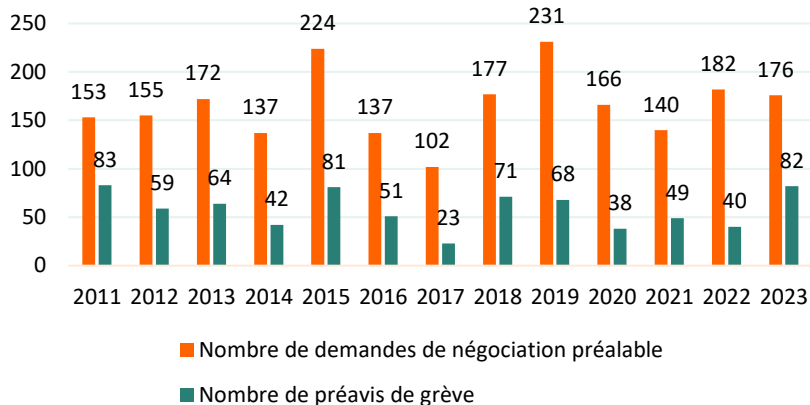
Nombre moyen de demandes de négociation préalable et de préavis de grève (hors mouvements nationaux)



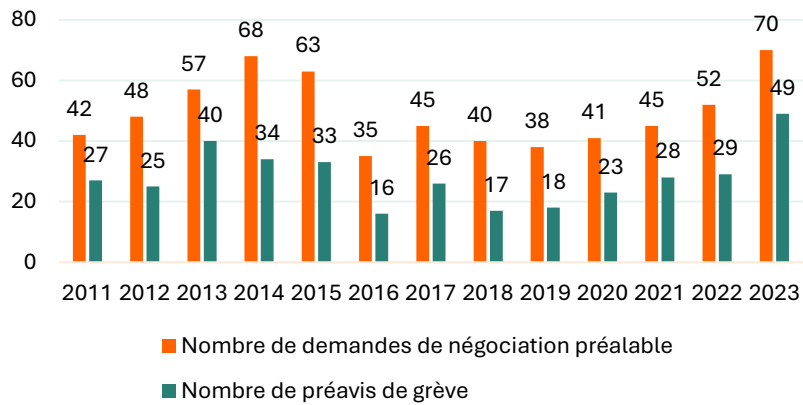
● **Evolution du nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève spécifiques au transport urbain par classe d'entreprises**

Le nombre de demandes de négociation préalable diminue légèrement dans les entreprises de classe 1 tandis que le nombre de préavis augmente. Concernant les entreprises de classe 2, le nombre de demandes de négociations préalables ainsi que le nombre de préavis de grève augmentent tous les deux. Il en est de même pour les entreprises de classe 3.

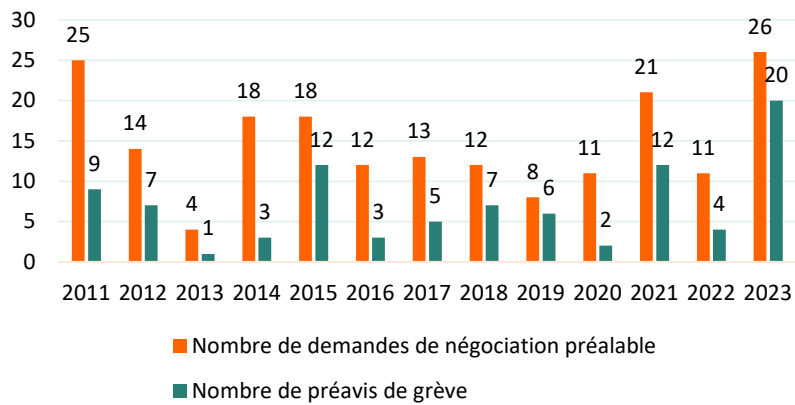
Nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève - Classe 1 (hors mouvements nationaux)



Nombre de demandes de négociation préalable
et de préavis de grève - Classe 2
(hors mouvements nationaux)



Nombre de demandes de négociation préalable
et de préavis de grève - Classe 3
(hors mouvements nationaux)

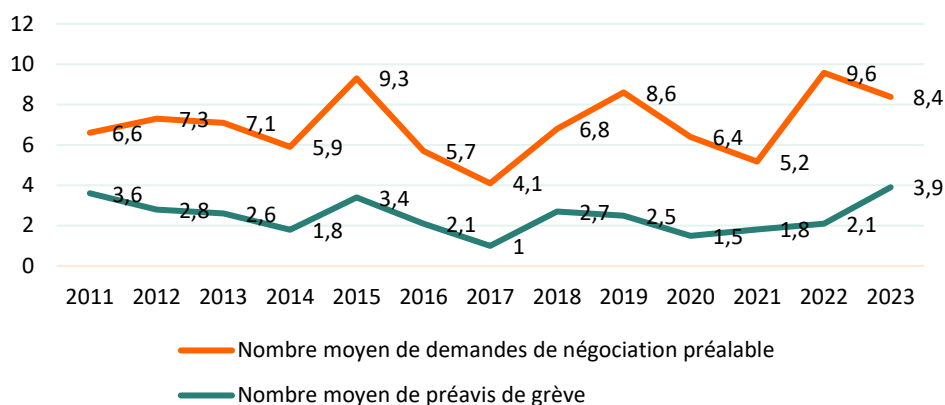


- Evolution de la moyenne des demandes de négociation préalable et des préavis de grève spécifiques au transport urbain par classe d'entreprises

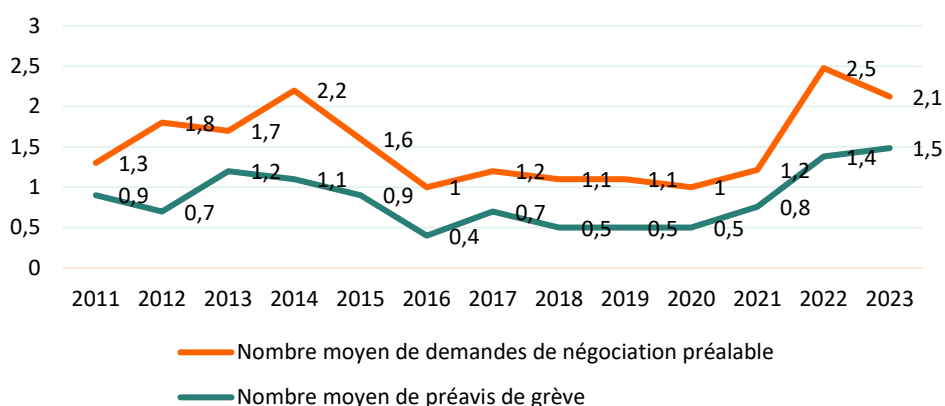
Le nombre moyen de demandes de négociation préalable spécifiques au transport urbain dans les entreprises de classe 1 était en baisse en 2020 et en 2021 puis a augmenté en 2022. En 2023, le nombre moyen de demandes de négociations préalable est de nouveau en baisse (8,4 en 2023 contre 9,6 en 2022 et 5,2 en 2021). Il est en légère baisse pour les entreprises de classe 2 (2,1 en 2023 contre 2,5 en 2022). Concernant les classes 3, le nombre moyen de demande de négociations préalables spécifiques au transport urbain est en légère hausse (0,7 en 2023 contre 0,5 en 2022).

Le nombre moyen de préavis de grève spécifiques au transport urbain augmente dans les entreprises de classe 1 (3,9 en 2023 contre 2,1 en 2022). Il est en très légère augmentation pour les entreprises de classe 2 (1,5 en 2023 contre 1,4 en 2022) et en légère augmentation pour les entreprises de classe 3 (0,5 en 2023 contre 0,2 en 2022).

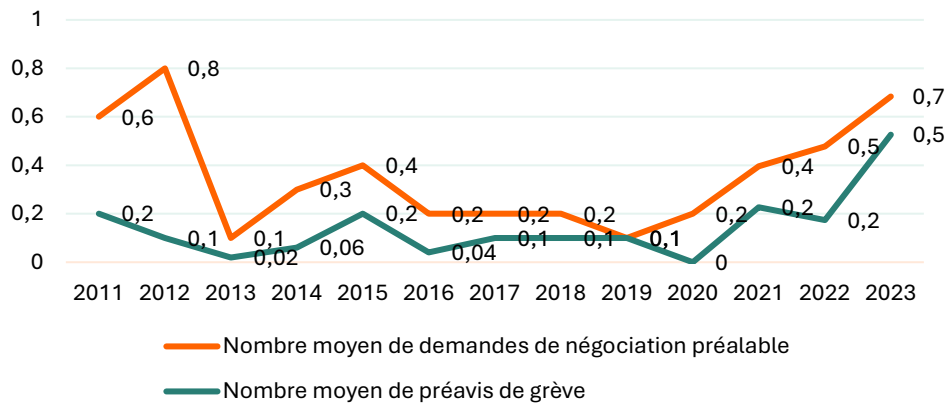
Nombre moyen de demandes de négociation préalable et de préavis de grève - Classe 1 (hors mouvements nationaux)



Nombre moyen de demandes de négociation préalable et de préavis de grève - Classe 2 (hors mouvements nationaux)



Nombre moyen de demandes de négociation préalable
et de préavis de grève - Classe 3
(hors mouvements nationaux)



3

Les suites données
aux demandes
de négociation
préalable

3. Les suites données aux demandes de négociation préalable

Pour étudier les suites données aux demandes de négociation préalable, **il est indispensable de distinguer en amont les demandes de négociation préalable liées à un mot d'ordre interprofessionnel de celles spécifiques aux entreprises de transport urbain**. En effet, bien que la procédure de négociation préalable issue de la loi du 21 août 2007 s'applique également en cas de mouvement interprofessionnel, les entreprises ne peuvent pas répondre aux revendications qui y sont exprimées : la demande de négociation préalable est ainsi systématiquement suivie du dépôt d'un préavis de grève.

- Evolution du taux d'aboutissement de la négociation préalable (hors mouvements nationaux)

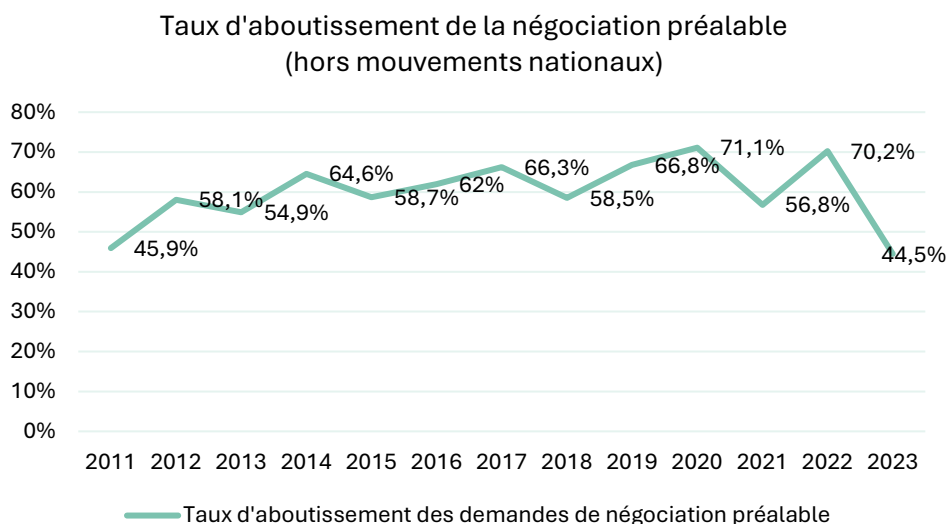
Pour calculer un taux d'« aboutissement » de la négociation préalable, il nous faut calculer le nombre de cas dans lesquels la demande de négociation préalable n'a pas été suivie du dépôt d'un préavis de grève.

En 2023, 44,5 % des demandes de négociation préalable n'ont pas été suivies par le dépôt d'un préavis de grève.

Attention : il serait totalement réducteur d'en déduire que la procédure de négociation préalable a fait diminuer la conflictualité de 44,5% % en 2023.

En effet, l'obligation de déposer une demande avant tout dépôt de préavis de grève a conduit à ce que de telles demandes soient déposées pour des sujets qui n'auraient pas donné lieu auparavant à un préavis de grève.

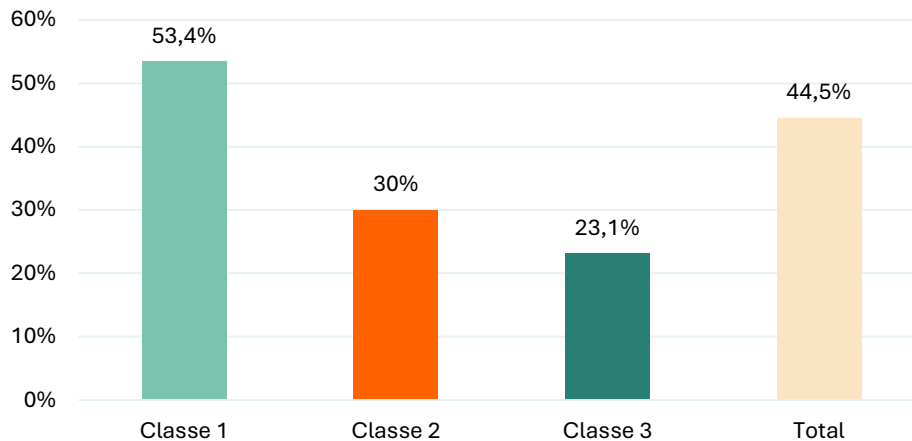
De même, la comparaison du nombre de préavis d'une année sur l'autre, si elle est déjà plus pertinente, doit être étudiée avec une certaine vigilance dans la mesure où le taux de suivi des préavis de grève n'est pas connu.



- Taux d'aboutissement de la négociation préalable en 2023 par classe d'entreprise

Le **taux d'« aboutissement » de la négociation préalable est plus élevé dans les entreprises qui desservent les grandes agglomérations** : 53,4 % des demandes de négociation préalable n'ont pas donné lieu à préavis de grève dans les entreprises de classe 1, contre 30 % dans les entreprises de classe 2 et 23,1 % dans celles de classe 3.

Taux d'aboutissement de la négociation préalable
(hors mouvements nationaux)



- Evolution du taux d'aboutissement de la négociation préalable par classe d'entreprises

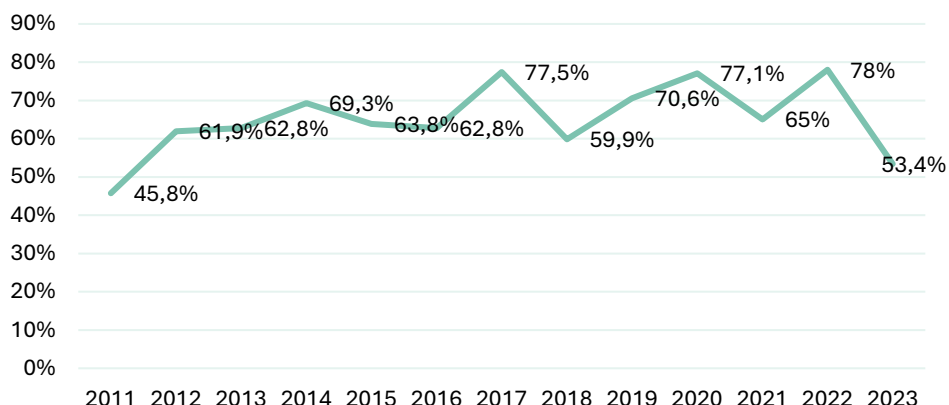
En 2023, le taux d'aboutissement est à la baisse dans toutes les classes d'entreprises, cependant, il est nécessaire de noter que le panel de répondant à l'enquête est notablement différent.

Pour les entreprises de **classe 1**, le taux d'aboutissement de la négociation préalable est de 53,4 % en 2023 contre 78 % en 2022 et 65 % en 2021.

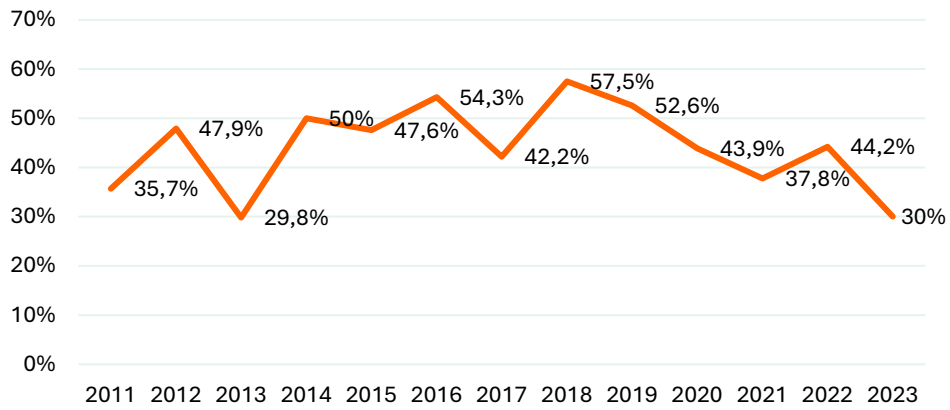
Concernant les entreprises de **classe 2**, le taux d'aboutissement de la négociation préalable est de 30 % en 2023 contre 44,2 % en 2022 et 37,8 % en 2021.

Enfin, le taux d'aboutissement de la négociation préalable dans les entreprises de **classe 3** est de 23,1 % en 2023 contre 63,6 % en 2022 et 42,9 % en 2021. On constate que la courbe du taux d'aboutissement de la négociation préalable des entreprises de classe 3 est relativement instable et que le taux d'aboutissement est très variable selon les années.

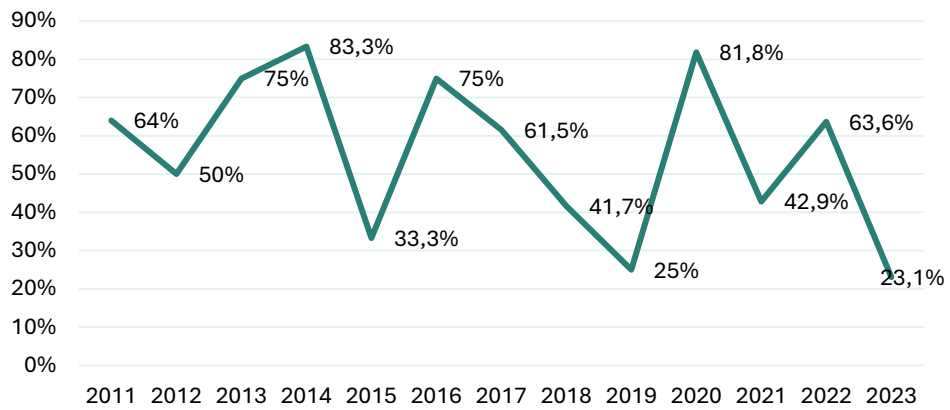
Taux d'aboutissement de la négociation préalable
Classe 1
(hors mouvements nationaux)



Taux d'aboutissement de la négociation préalable
 Classe 2
 (hors mouvements nationaux)



Taux d'aboutissement de la négociation préalable
 Classe 3
 (hors mouvements nationaux)



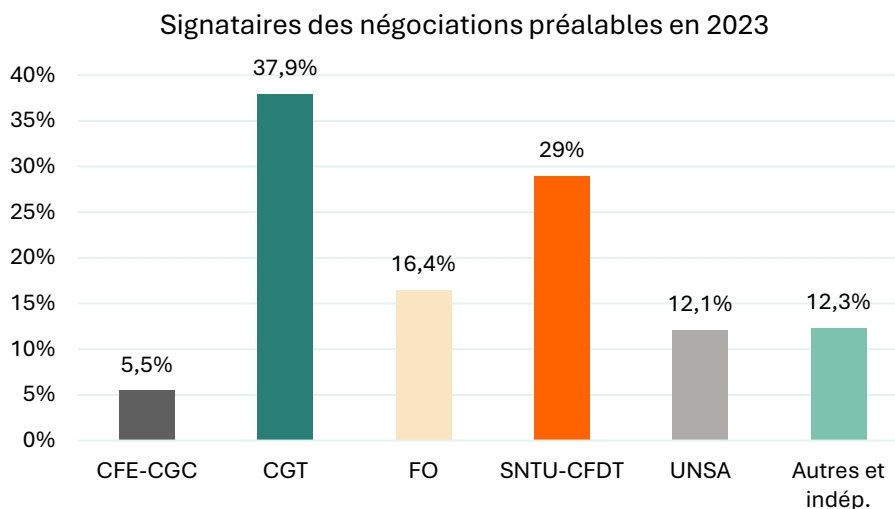
4

Les signataires
des demandes
de négociation
préalable
et des préavis
de grève

4. Les signataires des demandes de négociation préalable et des préavis de grève

4.1. Les signataires des demandes de négociation préalable

En 2023, **37,9 %** des demandes de négociation préalable ont été signées par la CGT tandis que **29 %** et **16,4 %** ont respectivement été signées par le SNTU-CFDT et FO.



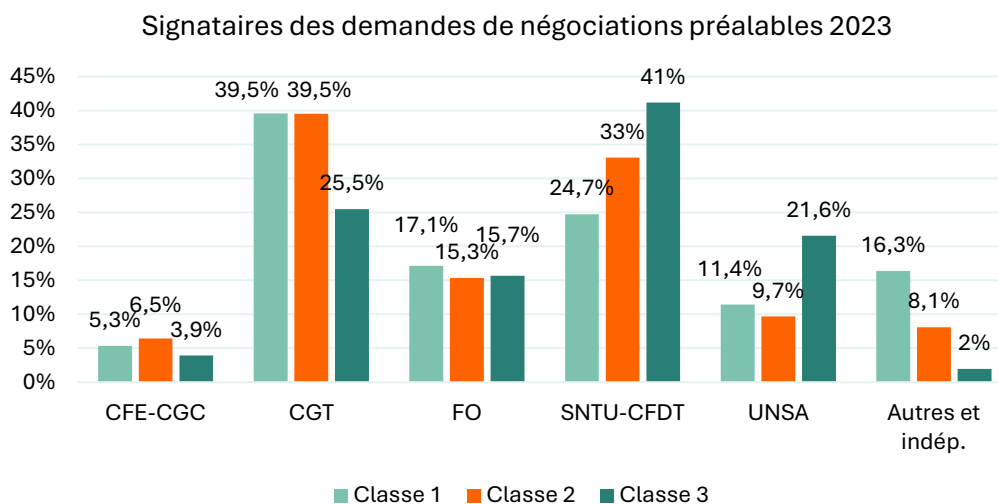
*Le total des demandes de négociation préalable signées par chacune des organisations syndicales est supérieur à 100 %, étant donné qu'une demande de négociation préalable peut être signée par plusieurs organisations syndicales.

- **Les signataires des demandes de négociation préalable en 2023 par classe d'entreprises**

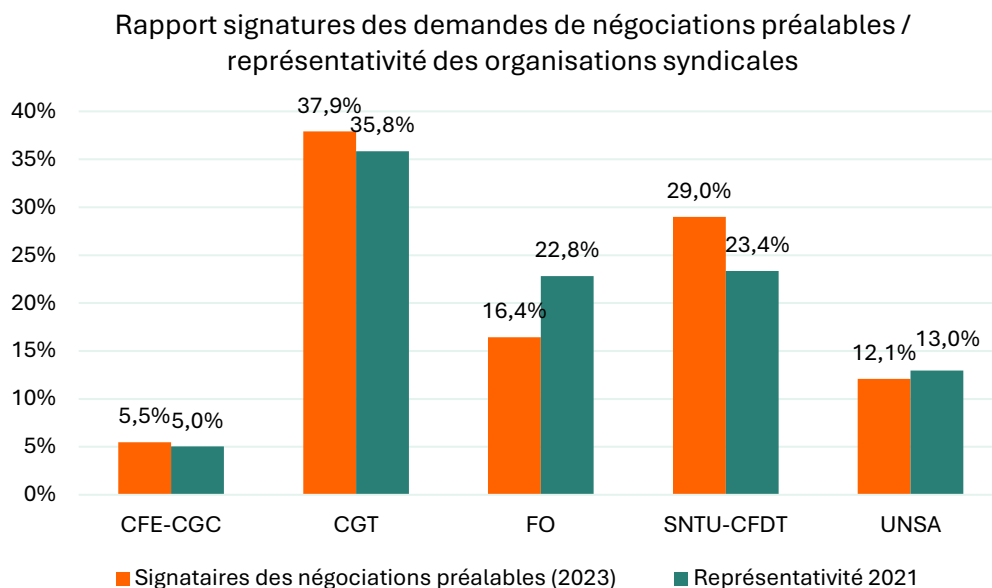
En 2023, la **CGT a signé la majorité des demandes de négociation préalable dans les entreprises de classe 1 (39,5 %)**. La CGT est suivie par le SNTU-CFDT (24,7 %) et FO (17,1 %) dans les entreprises de classe 1.

La CGT a signé la majorité des demandes de négociation préalable dans les entreprises de classe 2 (39,5 %), elle est suivie par le SNTU-CFDT (33 %) et FO (15,3 %).

Le SNTU-CFDT a signé la majorité des demandes de négociations préalable dans les entreprises de classe 3 (41 %). Il est suivi par la CGT (25,5 %) et l'UNSA (21,6 %) pour les entreprises de classe 3.



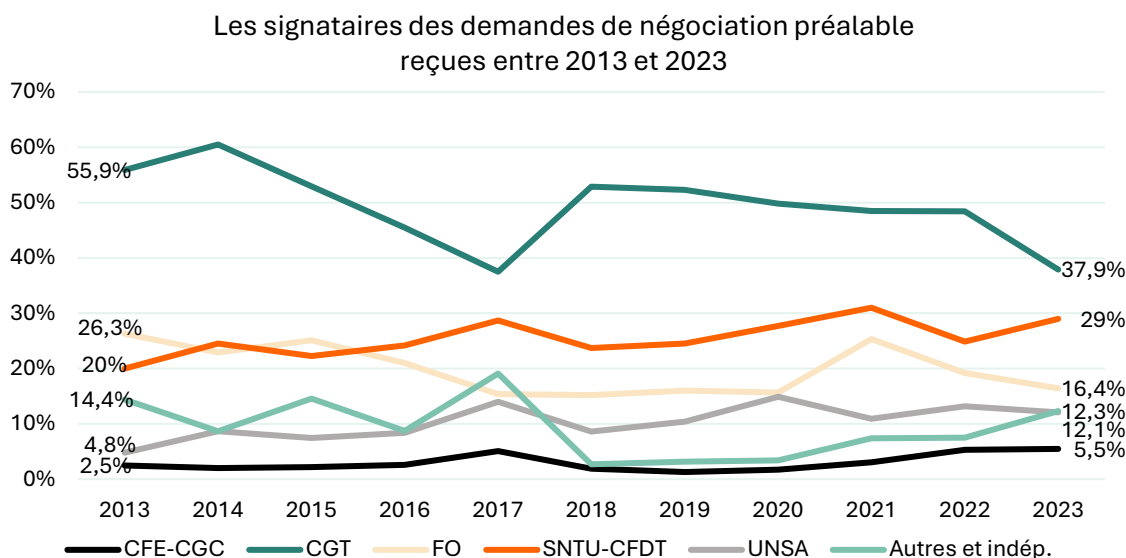
Soulignons que **la position des organisations syndicales représentatives parmi les signataires des demandes de négociation reçues est en corrélation avec celle qu'elles détiennent au regard de leur représentativité.**



● **Evolution du taux de signature des demandes de négociation préalable**

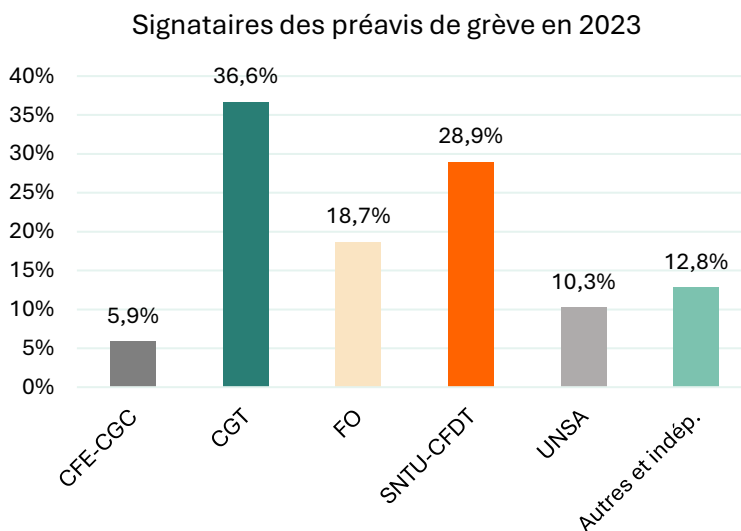
Nous pouvons faire les observations suivantes concernant le taux de signature des demandes de négociation préalable par organisation syndicale :

- le taux de signature des demandes de négociation préalable par le **SNTU-CFDT augmente** (29 % contre 24,9 % en 2022 et 31 % en 2021). Après avoir connu une baisse en 2022, il est de nouveau en augmentation en 2023. C'est également le cas de la **CFE-CGC** depuis 2021 (5,5 % contre 5,3 % en 2022 et 3,1 % en 2021) et des **syndicats autres et indépendants** (12,3 % contre 7,5 % en 2022 et 7,4 % en 2021) ;
- A l'inverse, le taux de signature des demandes de négociation préalable par la **CGT** est en **baisse** depuis 2019 (37,9 % contre 48,4 % en 2022 et 48,5 % en 2021). Il en est de même pour **FO** dont le taux de signature **baisse** depuis 2021 (16,4 % contre 19,2 % en 2022 et 25,3 % en 2021) et **l'UNSA** dont le taux de signature **repart légèrement à la baisse** (12,1 % contre 13,2 % en 2022 et 10,9 % en 2021).



4.2. Les signataires des préavis de grève

Cette année, **36,6 % des préavis de grève déposés dans les entreprises de transport urbain et envoyés à l'ONDS ont été signés par la CGT**. Suivent le **SNTU-CFDT** avec 28,9 % et **FO** avec 18,7 %.



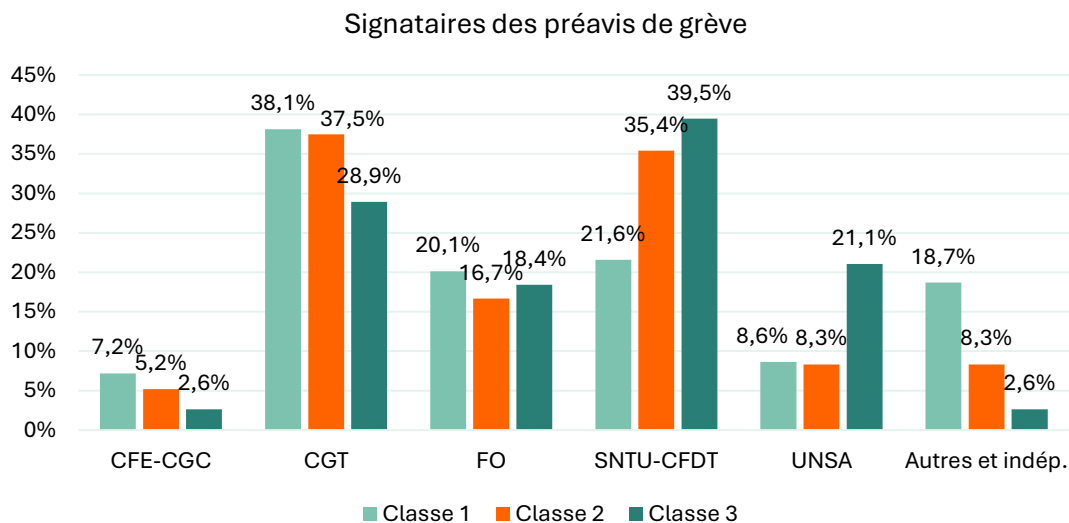
• **Les signataires des préavis de grève en 2023 par classe d'entreprises**

La CGT est le syndicat majoritairement signataire des préavis de grève dans les entreprises de classe 1 et 2. Elle est suivie par le **SNTU-CFDT** et **FO** dans les entreprises de **classe 1** et par le **SNTU-CFDT** et **FO** pour les entreprises de **classe 2**.

Le SNTU- CFDT est le syndicat majoritairement signataire des préavis de grève dans les entreprises de classe 3. Il est suivi par la **CGT** et l'**UNSA**.

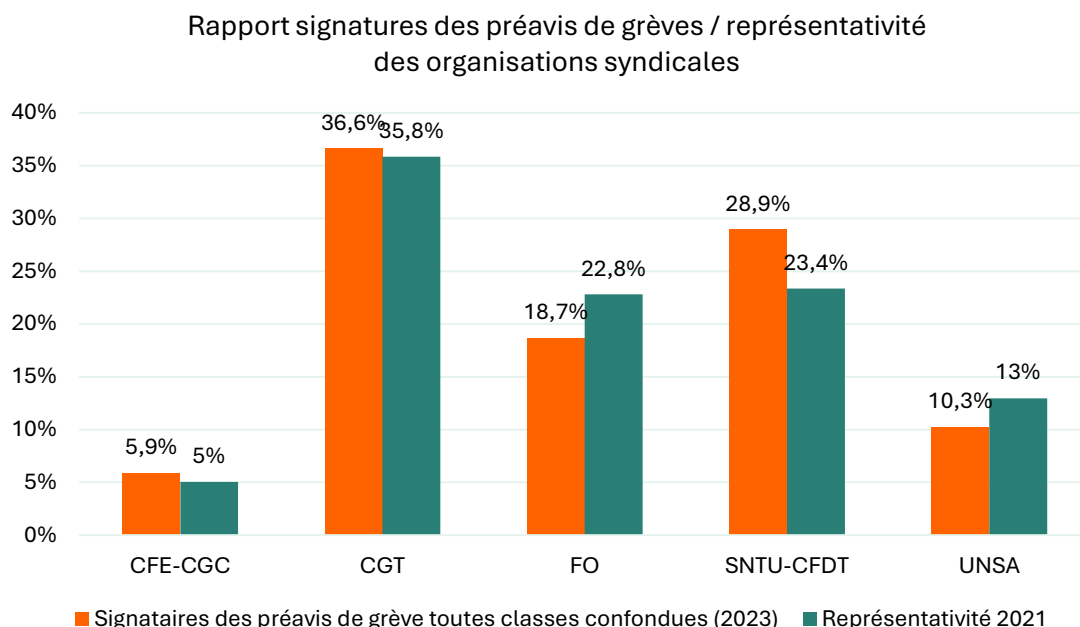
La **CGT**, **FO**, la **CFE-CGC** ainsi que les **syndicats autres et indépendants** ont signé **une plus grande proportion de préavis de grève dans les entreprises de classe 1.**

Enfin, le **SNTU-CFDT** et l'**UNSA** ont signé **une plus grande proportion de préavis de grève dans les entreprises de classe 3.**



- Taux de signature et représentativité des organisations syndicales en 2023

A l'instar de la situation en matière de demandes de négociation préalable, **la position des organisations syndicales représentatives parmi les signataires des préavis de grève reçus est en corrélation avec celle qu'elles détiennent au regard de leur représentativité.**



- Evolution du taux de signature des préavis de grève

Nous pouvons faire les observations suivantes concernant l'évolution du taux de signature des préavis de grève par organisations syndicales :

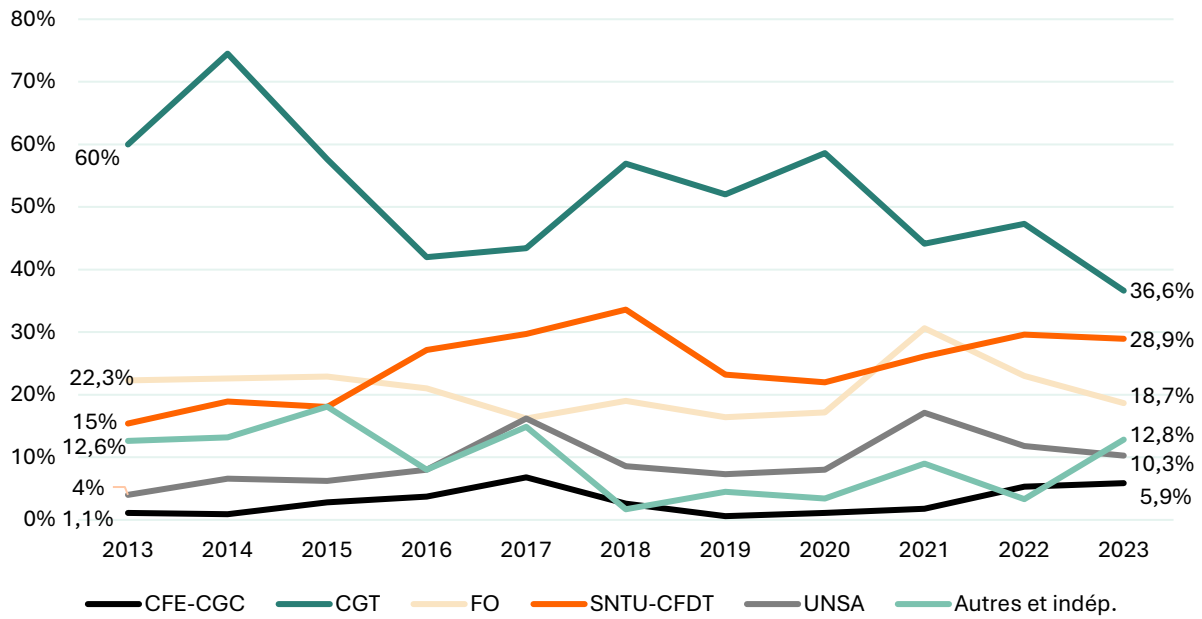
En 2023, la tendance est à la hausse du taux de signature des préavis de grève pour :

- La **CFE-CGC** dont le taux de signature des préavis de grève est en légère augmentation après une forte augmentation en 2022 (5,9 % en 2023 contre 5,3 % en 2022 et 1,8 % en 2021) ;
- Les **syndicats autres et indépendants** : 12,8 % en 2023 contre 3,3 % en 2022 et 9 % en 2021.

Au contraire, le taux de signature des préavis de grève est à la baisse pour :

- La **CGT** : 36,6 % en 2023 contre 47,3 % en 2022 et 44,1 % en 2021 ;
- Le **SNTU-CFDT** : 28,9 % en 2023 contre 29,6 % en 2022 et 26,1 % en 2021 ;
- **FO** dont le taux de signature des préavis de grève est en baisse depuis 2021 (18,7 % en 2023 contre 23 % en 2022 et 30,6 % en 2021) ;
- L'**UNSA** dont le taux de signature des préavis de grève est en baisse ces deux dernières années (10,3 % en 2023 contre 11,8 % en 2022 et 17,1 % en 2021).

Les signataires des préavis des grève entre 2013 et 2023



5

Les revendications
exprimées
dans les demandes
de négociation
préalable
et les préavis de grève

5. Les revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable et les préavis de grève

5.1. Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable

Une étude des thèmes des demandes de négociation préalable et des préavis de grève a permis d'identifier **17 sujets majeurs** sur lesquels portent les revendications des organisations syndicales dans la branche des transports urbains de voyageurs :

1. Chômage / activité partielle / activité partielle longue durée (APLD),
2. Classifications,
3. Conditions de travail / qualité de vie au travail (QVT),
4. Congés,
5. Déroulement de carrière,
6. Droit disciplinaire,
7. Egalité professionnelle,
8. Elections professionnelles / moyens syndicaux / institution représentatives du personnel,
9. Emploi des seniors / fin de carrière / retraites,
10. Evolution ou réorganisation administrative de l'entreprise ou de l'offre de service / organisation du travail / temps de travail,
11. Formation professionnelle / GPEC,
12. Handicap,
13. Intéressement / participation / Epargne salariale,
14. NAO / salaires / primes et avantages divers,
15. Ouverture à la concurrence / modalités de transfert des salariés,
16. Protection sociale,
17. Sureté / Sécurité.

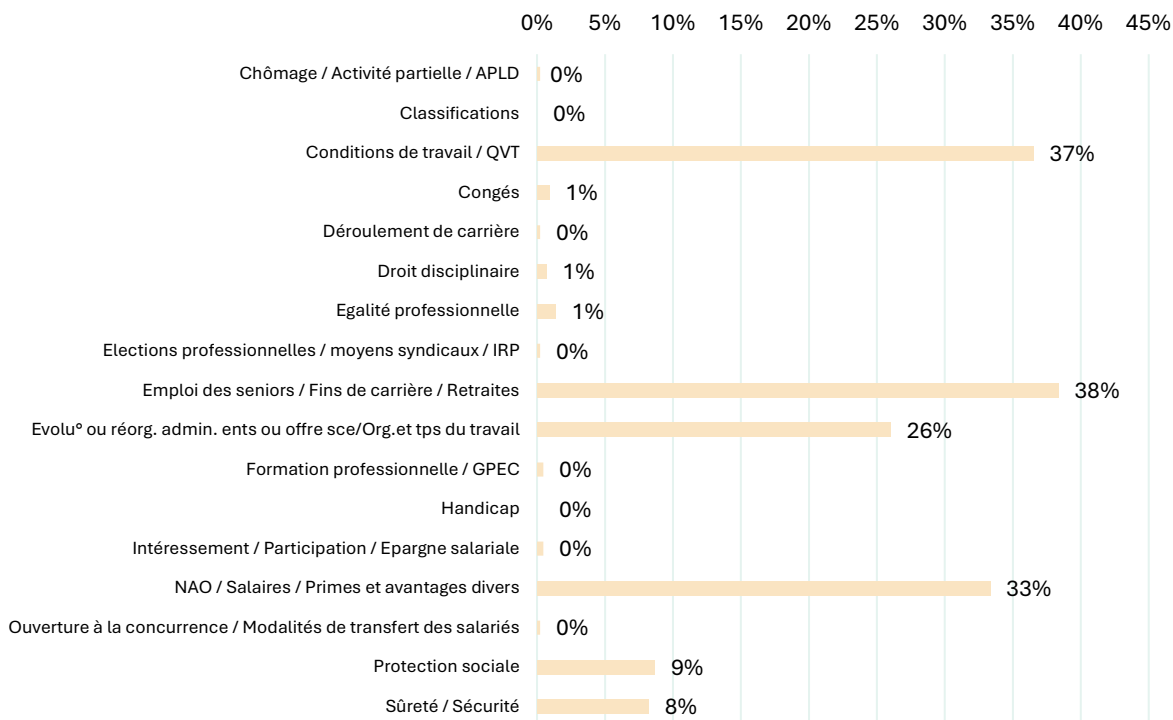
- **Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable (tous mouvements confondus)**

- ➔ **Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable toute classe d'entreprises confondue (tous mouvements confondus)**

En 2023, nous retrouvons en première position, les **revendications liées à l'emploi des seniors, aux fins de carrière et à la retraite** (38,4 %), puis celles liées **aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail** (36,5 %), celles liées aux **NAO, salaires, primes et avantages divers** (33,3 %), à **l'organisation du travail, au temps de travail et à l'évolution ou la réorganisation de l'entreprise** (26 %), à la **protection sociale** (8,7 %), à la **sureté et à la sécurité** (8,2 %), à **l'égalité professionnelle** (1,4 %), aux **congés** (0,9%), au **droit disciplinaire** (0,7%), à **la formation professionnelle et GPEC** (0,5%), à **l'intéressement, la participation et l'épargne salariale** (0,5%), au **chômage, à l'activité partielle et l'APLD** (0,2%), au **déroulement de carrière** (0,2%), aux **élections professionnelles, moyens syndicaux et institutions représentatives du personnel** (0,2%), et enfin à **l'ouverture à la concurrence et aux modalités de transfert des salariés** (0,2%).

Cette année, certains thèmes n'ont fait l'objet d'aucunes négociations préalables, il s'agit des revendications liées **aux classifications** et au **handicap**.

Thèmes des demandes de négociations préalables



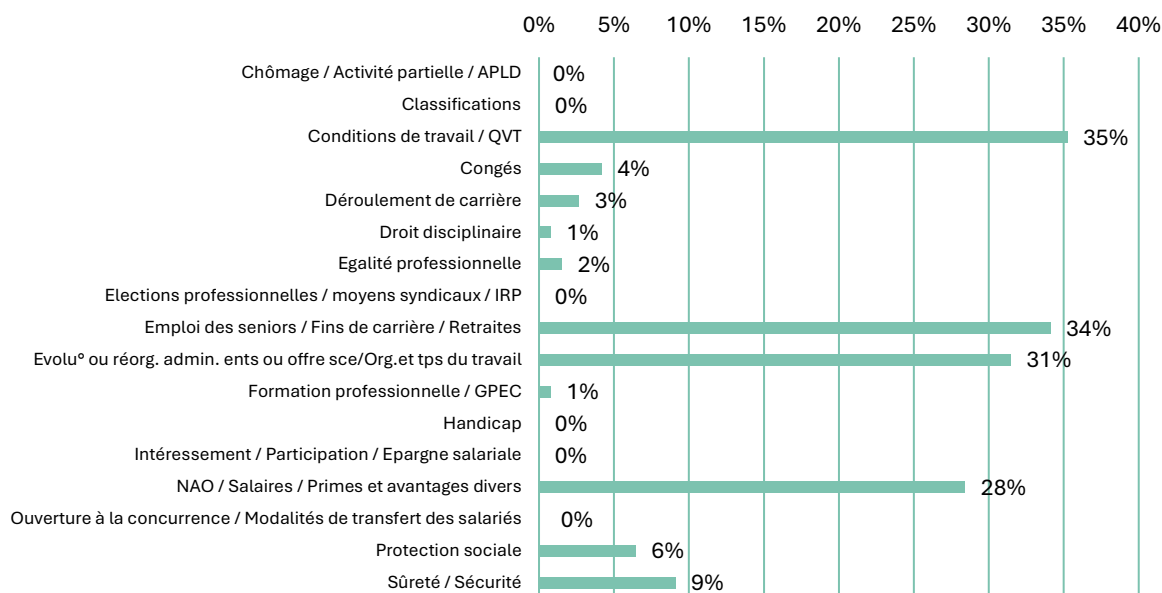
*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

➔ Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable par classe d'entreprises (tous mouvements confondus)

- **Les questions liées aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail** constituent le premier sujet de revendications dans les entreprises de classe 1, le deuxième pour les entreprises de classe 2 et le troisième pour les entreprises de classe 3 ;
- **Les questions liées aux NAO, salaires, primes et avantages divers** constituent le quatrième sujet des revendications dans les entreprises de classe 1. Il est le premier sujet dans les entreprises de classe 3 et le troisième dans les entreprises de classe 2 ;
- **Les questions liées à l'organisation du travail, au temps de travail et à l'évolution ou la réorganisation de l'entreprise** constituent le troisième sujet de revendications dans les entreprises de classes 1 et le quatrième pour les entreprises de classe 2 et 3 ;
- **Les questions liées à l'emploi des seniors, aux fins de carrière et à la retraite** constituent le deuxième sujet de revendications dans les entreprises de classe 1 et de classe 3 et le premier pour les entreprises de classe 2 ;
- **Les questions liées à la sûreté et à la sécurité** constituent le cinquième sujet de revendications dans les entreprises de classe 1, le sixième pour les entreprises de classe 2, et n'est pas un sujet de revendications cette année dans les entreprises de classe 3 ;
- **Les revendications liées à la protection sociale** sont plus importantes dans les entreprises de classe 2 et 3, elles sont le cinquième sujet de revendications. Elles se positionnent à la sixième place dans les entreprises de classe 1 ;
- Certains sujets, tels que **le déroulement de carrière, l'égalité professionnelle, les élections professionnelles, les moyens syndicaux et les institutions représentatives du personnel, le droit disciplinaire, la formation professionnelle et GPEC, l'épargne salariale, les congés, le chômage et l'activité partielle ainsi que l'ouverture à la concurrence et les modalités de transfert des salariés** sont moins présents dans les revendications.

- Enfin, certains sujets sont totalement absents des revendications cette année, tels que, **le handicap ou encore les classifications.**
- **Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de Classe 1**

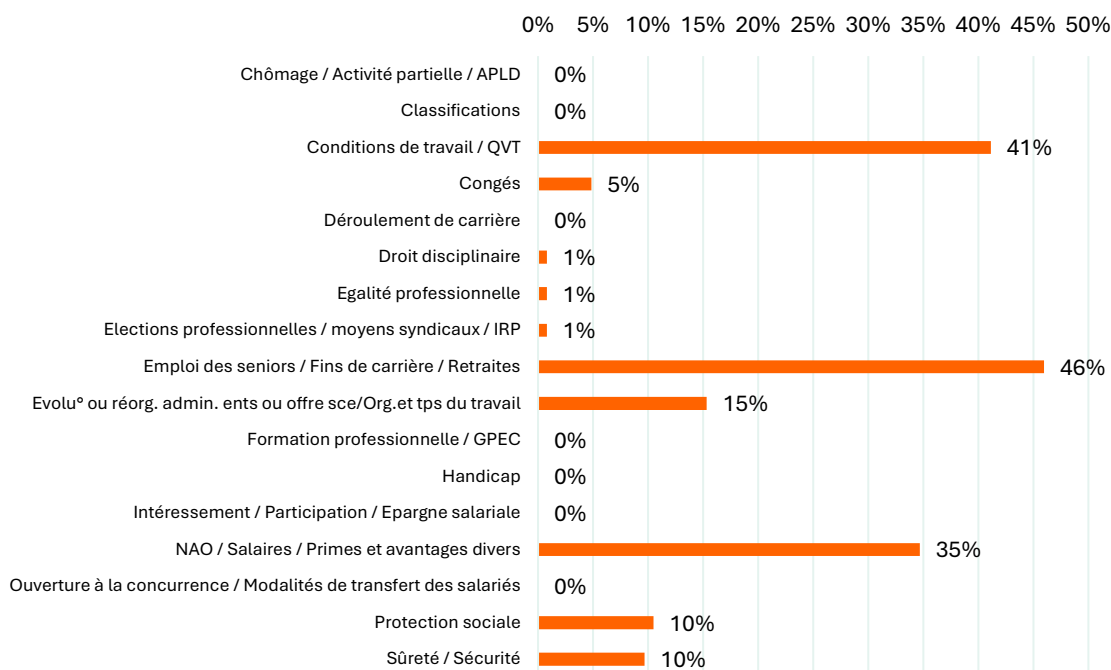
Thèmes des demandes de négociations préalables - Classe 1



*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

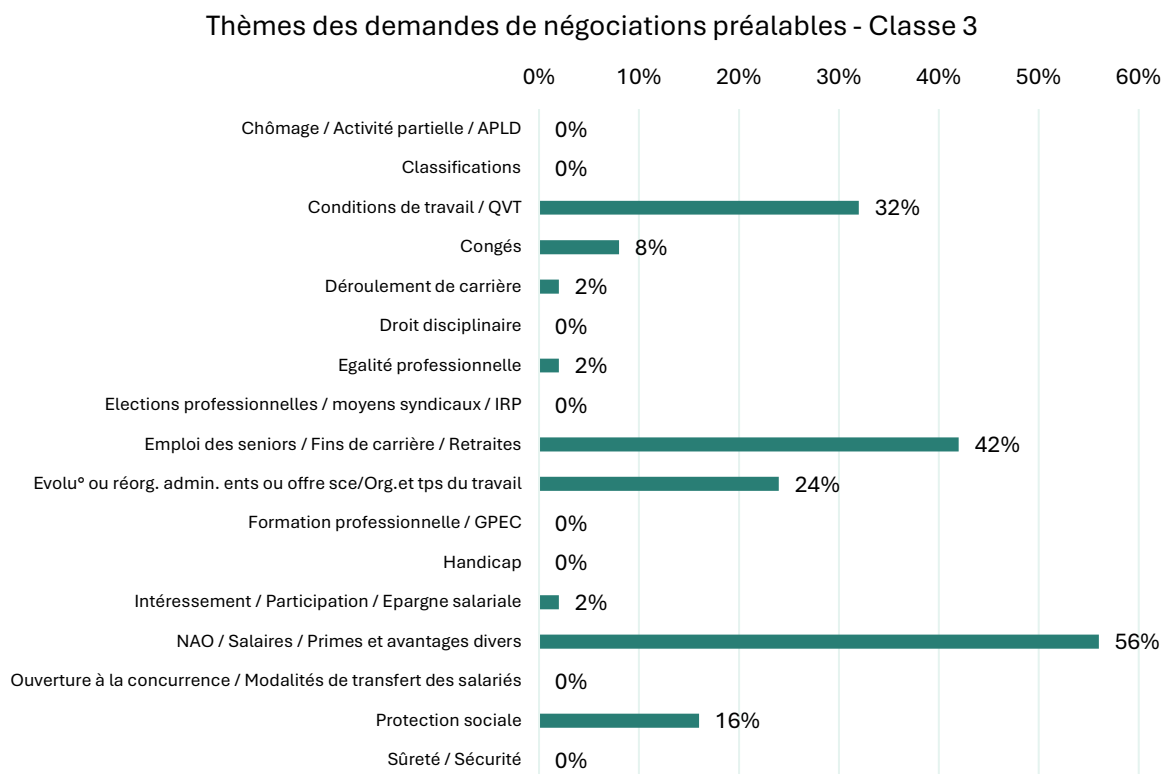
- **Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de Classe 2**

Thèmes des demandes de négociations préalables - Classe 2



*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

- Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de Classe 3



*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

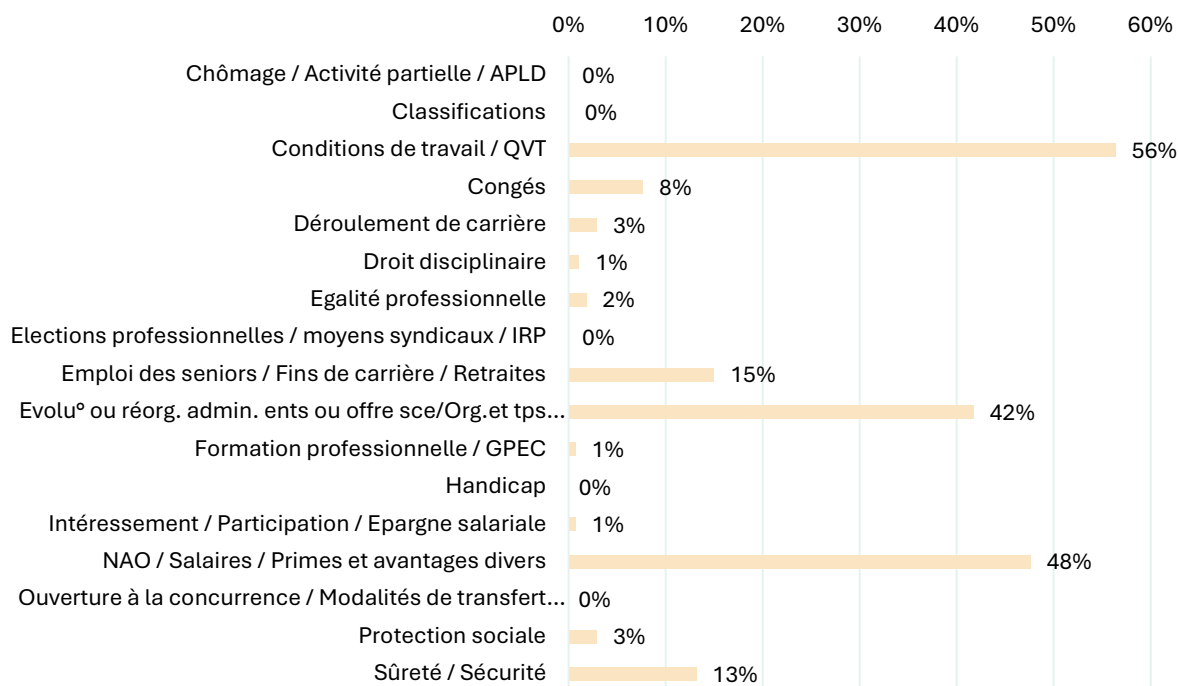
- Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable

- ➔ Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable toute classe d'entreprises confondue

En retirant les demandes de négociation préalable liées à des mouvements nationaux (Cf. Graphique ci-dessous), nous constatons une évolution en ce que le thème relatif à **l'emploi des seniors, aux fins de carrière et à la retraite diminue** (38 % contre 15 %). C'est également le cas du thème **protection sociale** (9 % contre 3%). Au contraire, le thème relatif aux **conditions de travail à la qualité de vie au travail** augmente (37% contre 56%). C'est également le cas du thème relatif à **l'organisation du travail, au temps de travail et à l'évolution ou la réorganisation administrative de l'entreprise** (26 % contre 42 %), du thème sur les **NAO, les salaires, les primes et les avantages divers** (33 % contre 48 %) et du **thème sur la sureté et la sécurité** (8 % contre 13 %).

La répartition des thèmes de revendications spécifiques au secteur du transport urbain est la suivante : le **premier thème est les conditions de travail et la qualité de vie au travail** (56 %), suivi du **thème relatif aux NAO, salaires, primes et avantages divers** (48 %), puis par le **thème de l'organisation du travail, du temps de travail et à l'évolution ou la réorganisation administrative de l'entreprise** (42 %), au **thème relatif à l'emploi des seniors, aux fins de carrière et à la retraite diminue** (38 %), et du **thème sur la sureté et la sécurité** (8 %).

Thèmes des demandes de négociations préalables (hors mouvements nationaux)



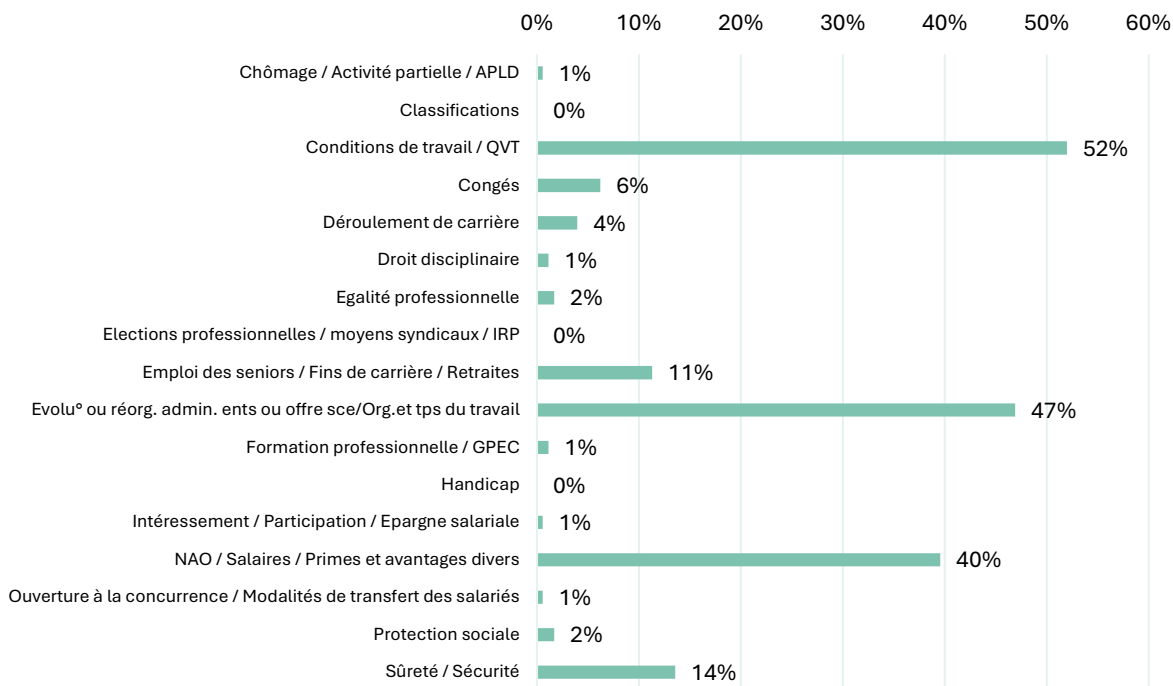
*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

➔ Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable par classe d'entreprises

La répartition, par classe d'entreprises, des thèmes des revendications des demandes de négociation préalable liées aux mouvements spécifiques du secteur du transport urbain est semblable à celle observée supra tous mouvements confondus. Cependant, le thème sur l'emploi des seniors, les fins de carrières ainsi que la retraite prend une proportion plus importante dans les demandes de négociations préalables tous mouvements confondus.

- Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de Classe 1

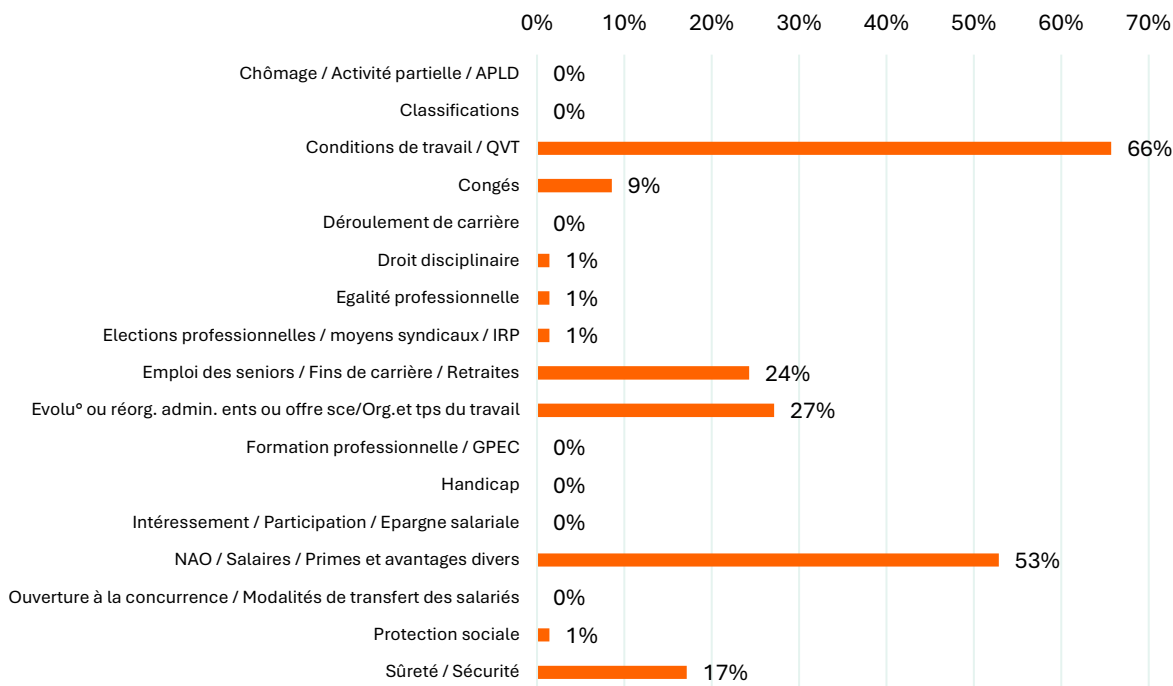
Thèmes des demandes de négociations préalables - Classe 1 (hors mouvements nationaux)



*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

- **Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de Classe 2**

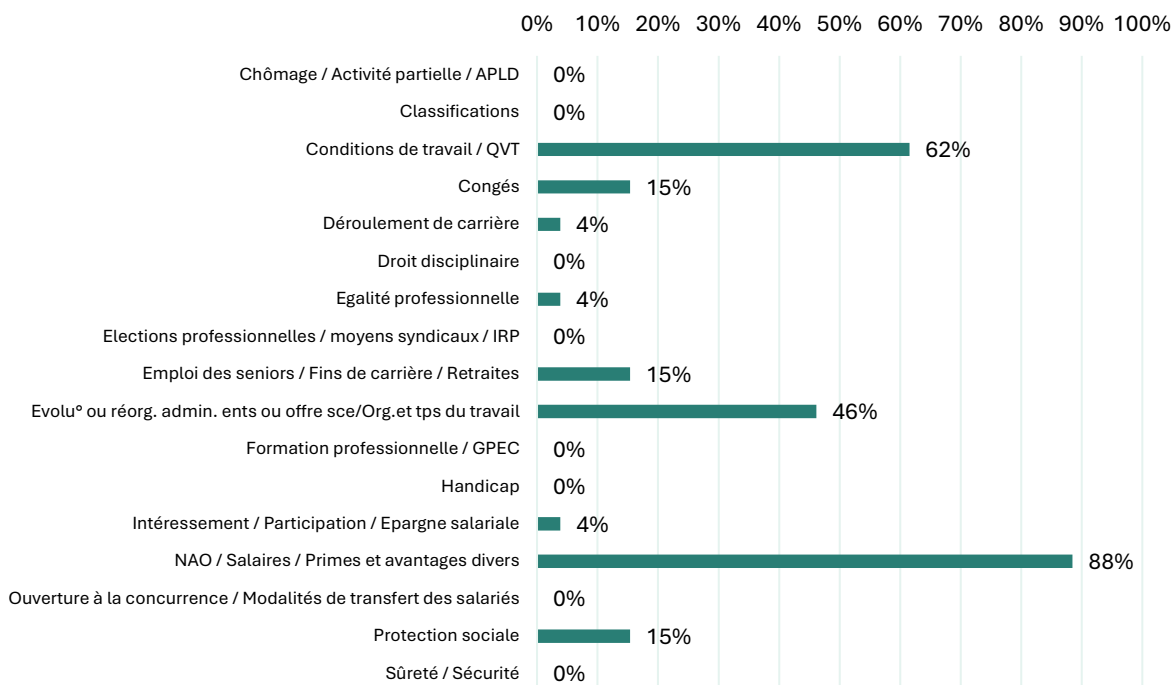
Thèmes des demandes de négociations préalables - Classe 2 (hors mouvements nationaux)



*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

- Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de Classe 3

Thèmes des demandes de négociations préalables - Classe 3
(hors mouvements nationaux)



*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

- Evolution des principaux thèmes de revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues en 2023

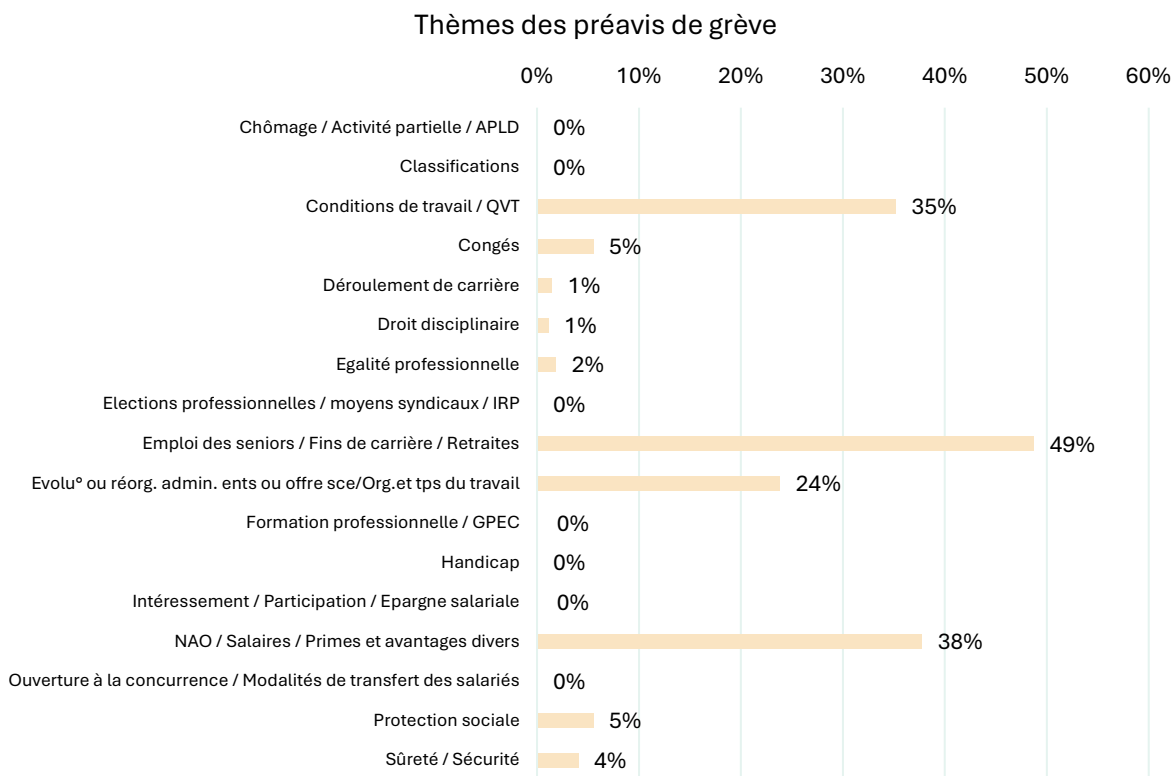
La liste des thèmes ayant été mise à jour pour l'enquête de cette année, il semblerait peu pertinent de comparer l'évolution avec la liste des thèmes de l'année passée. A ce jour le secrétariat de l'ONDS ne dispose pas d'historique avec la nouvelle liste de thèmes.

5.2. Revendications exprimées dans les préavis de grève

- Revendications exprimées dans les préavis de grève (tous mouvements confondus)
 - ↳ Revendications exprimées dans les préavis de grève toute classe d'entreprises confondue (tous mouvements confondus)

Les demandes relatives à l'emploi des seniors, aux fins de carrière et à la retraite représentent le premier sujet de revendications contenues dans les préavis de grève : 48,7 % des revendications exprimées y sont consacrées. Viennent ensuite les questions liées aux NAO, salaires, primes et avantages divers (37,7 %), puis celles liées aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail (35,2 %), à l'organisation du travail, du temps de travail et à l'évolution ou la réorganisation administrative de l'entreprise (23,8 %). Puis, viennent celles relatives à la protection sociale (5,5 %), aux congés (5,5 %), à la sûreté et à la sécurité (4 %). Enfin, les revendications liées à l'égalité professionnelle (1,8 %), au déroulement de carrière (1,5%), et au droit disciplinaire (1,1 %), l'intéressement, la participation et l'épargne salariale (0,4%) et la formation professionnelle et la GPEC (0,4%).

Certains thèmes n’ont fait l’objet d’aucun préavis de grève cette année, tels que le **chômage et l’activité partielle, les classifications, les élections professionnelles, les moyens syndicaux et les institutions représentatives du personnel, le handicap ainsi que l’ouverture à la concurrence et les modalités de transferts des salariés.**



*Le total des thèmes des préavis de grève est supérieur à 100% étant donné qu’un préavis de grève peut concerner plusieurs thèmes.

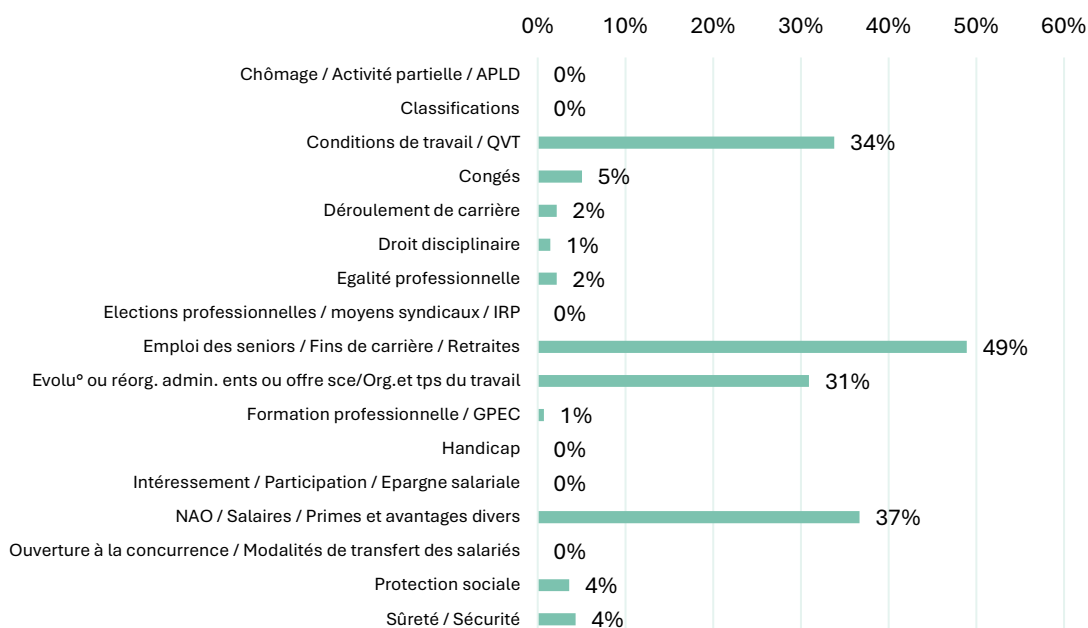
→ Revendications exprimées dans les préavis de grève par classe d'entreprises (tous mouvements confondus)

Concernant les revendications exprimées dans les préavis de grève par classe d'entreprises, nous pouvons faire les observations suivantes :

- les questions liées au thème des **NAO, salaires, primes et avantages divers** occupent la première place des revendications exprimées dans les préavis de grève dans les entreprises de classe 3, la 2^{ème} place dans les entreprises de classe 1 et la troisième place dans les entreprises de classe 2 ;
- Les questions liées au thème des **conditions de travail et de la qualité de vie au travail** occupent la deuxième place des revendications exprimées dans les préavis de grève dans les entreprises de classe 2 et la troisième place dans les entreprises de classe 1 et 3 ;
- Les questions relatives à **l'organisation du travail, du temps de travail et à l'évolution ou la réorganisation administrative de l'entreprise** occupent la quatrième place des revendications exprimées dans les préavis de grève dans les entreprises peu importe la classe ;
- les questions liées à **l'emploi des seniors, aux fins de carrière et à la retraite** occupent la première place dans les entreprises de classe 1 et de classe 2 et la deuxième place dans les entreprises de classe 3 ;
- les questions liées à la **sûreté et sécurité** occupent la sixième place dans les entreprises de classe 1 et 2 et n'est pas un sujet de revendications dans les entreprises de classe 3 cette année ;
- les questions liées aux **protection sociale** et occupent la cinquième place dans les entreprises de classe 2 et de classe 3 et la septième place dans les entreprises de classe 1 ;
- les questions liées aux **congés** et occupent la cinquième place dans les entreprises de classe 1 et la sixième place dans les entreprises de classe 2 et de classe 3 ;
- Certains sujets, tels que le **l'égalité professionnelle, le déroulement de carrière, le droit disciplinaire, la formation professionnelle et la GPEC**, ou encore **l'épargne salariale** sont moins présents des revendications.
- D'autres sujets, tels que **le chômage et l'activité partielle, les classifications, les élections professionnelles, moyens syndicaux et institutions représentatives du personnel, le handicap ou l'ouverture à la concurrence et les modalités de transfert des salariés** n'ont fait l'objet d'aucun préavis de grève cette année.

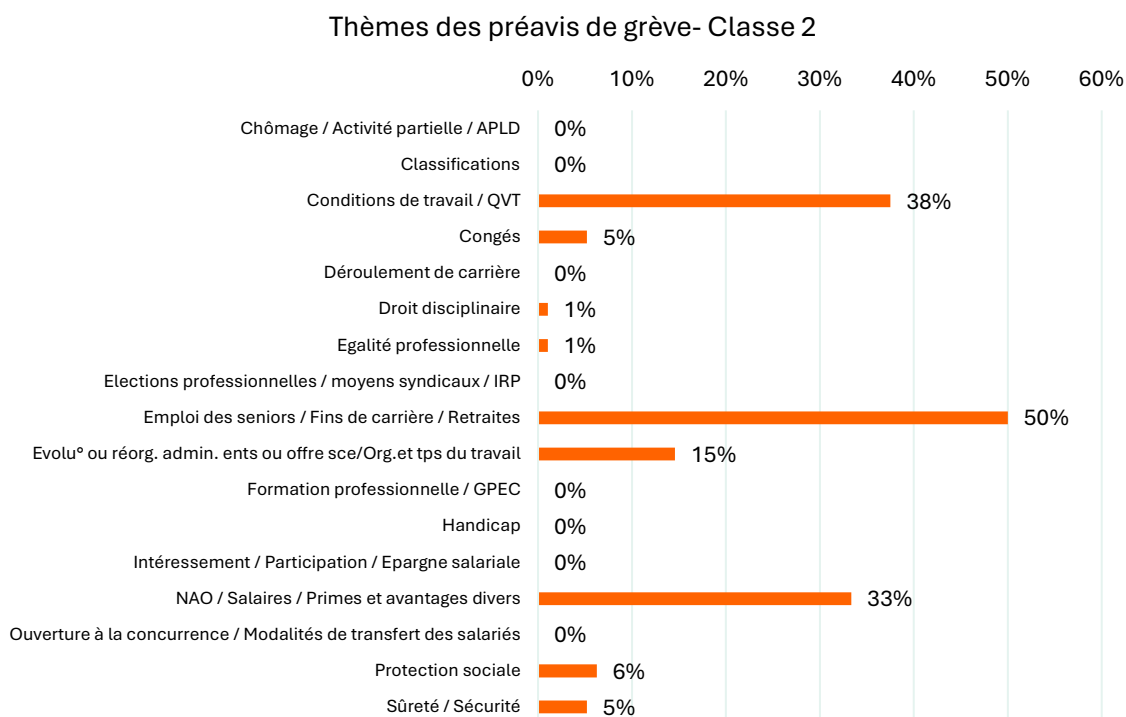
● Revendications exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de Classe 1

Thèmes des préavis de grève- Classe 1



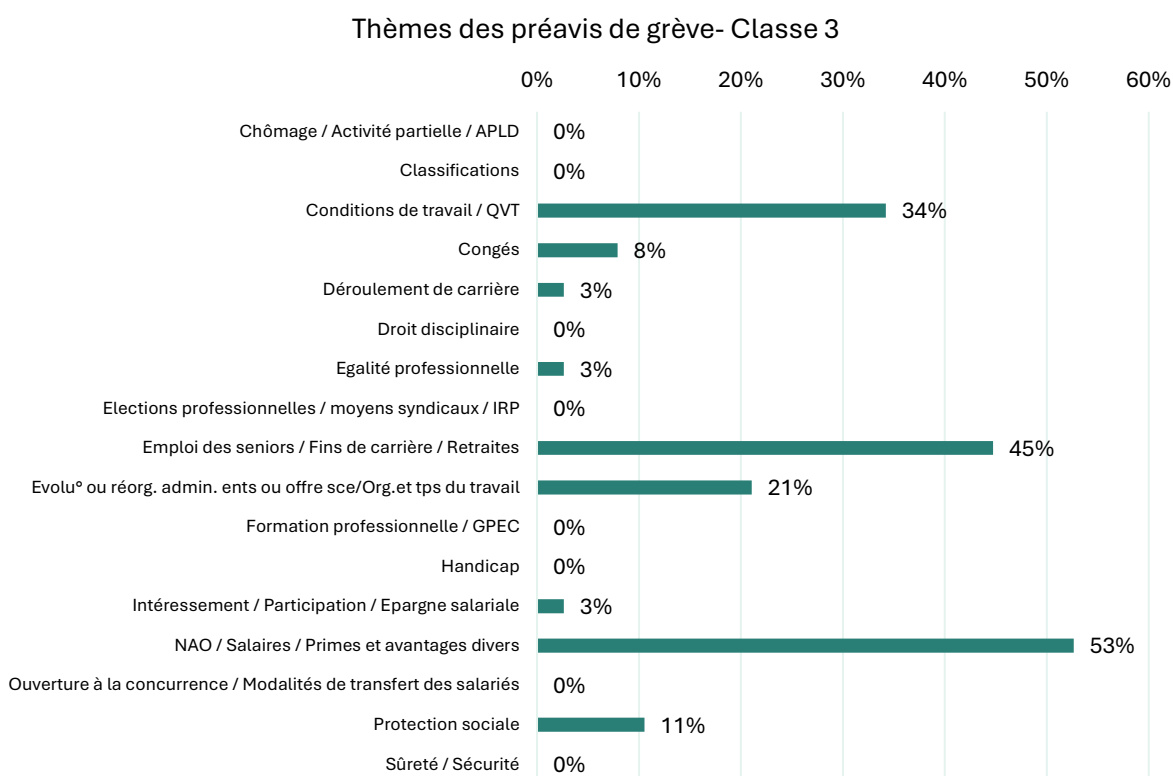
*Le total des thèmes des préavis de grève est supérieur à 100% étant donné qu'un préavis de grève peut concerner plusieurs thèmes.

● **Revendications exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de Classe 2**



*Le total des thèmes des préavis de grève est supérieur à 100% étant donné qu'un préavis de grève peut concerner plusieurs thèmes.

● **Revendications exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de Classe 3**

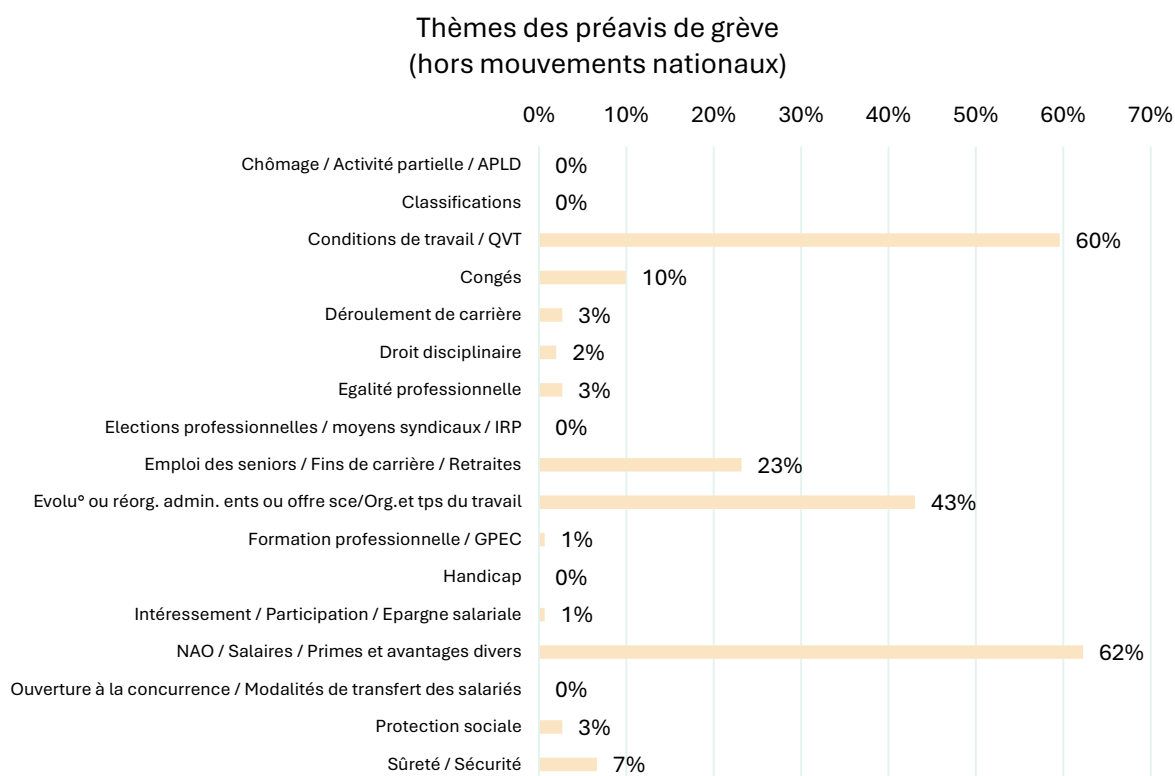


*Le total des thèmes des préavis de grève est supérieur à 100% étant donné qu'un préavis de grève peut concerner plusieurs thèmes.

- Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève
 - ↳ Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève toute classe d'entreprises confondue

A l'instar des thèmes de revendications contenues dans les préavis de grève tous mouvements confondus, les demandes relevant des **NAO, salaires, primes et avantages divers** (62 %) représentent le premier sujet. Viennent ensuite les questions liées aux **conditions de travail et à la qualité de vie au travail** (60 %), à **l'organisation du travail, du temps de travail et à l'évolution ou la réorganisation administrative de l'entreprise** (43 %), puis les revendications liées à **l'emploi des seniors, aux fins de carrière et à la retraite** (23 %), celles liées **aux congés** (10 %), et à **la sûreté et à la sécurité** (7 %). Mais également dans la même proportion, **l'égalité professionnelle** et la **protection sociale** et le **déroulement de carrière** (3 %), les revendications liées au **droit disciplinaire** (2 %), et dans la même proportion celles liées à la **formation professionnelle et la GPEC** ainsi que **l'épargne salariale** (1 %).

Certains thèmes ne font pas l'objet de revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève, tels que, **le chômage et l'activité partielle, les classifications, les élections professionnelles, moyens syndicaux et institutions représentatives du personnel, le handicap ainsi que l'ouverture à la concurrence et les modalités de transfert des salariés.**

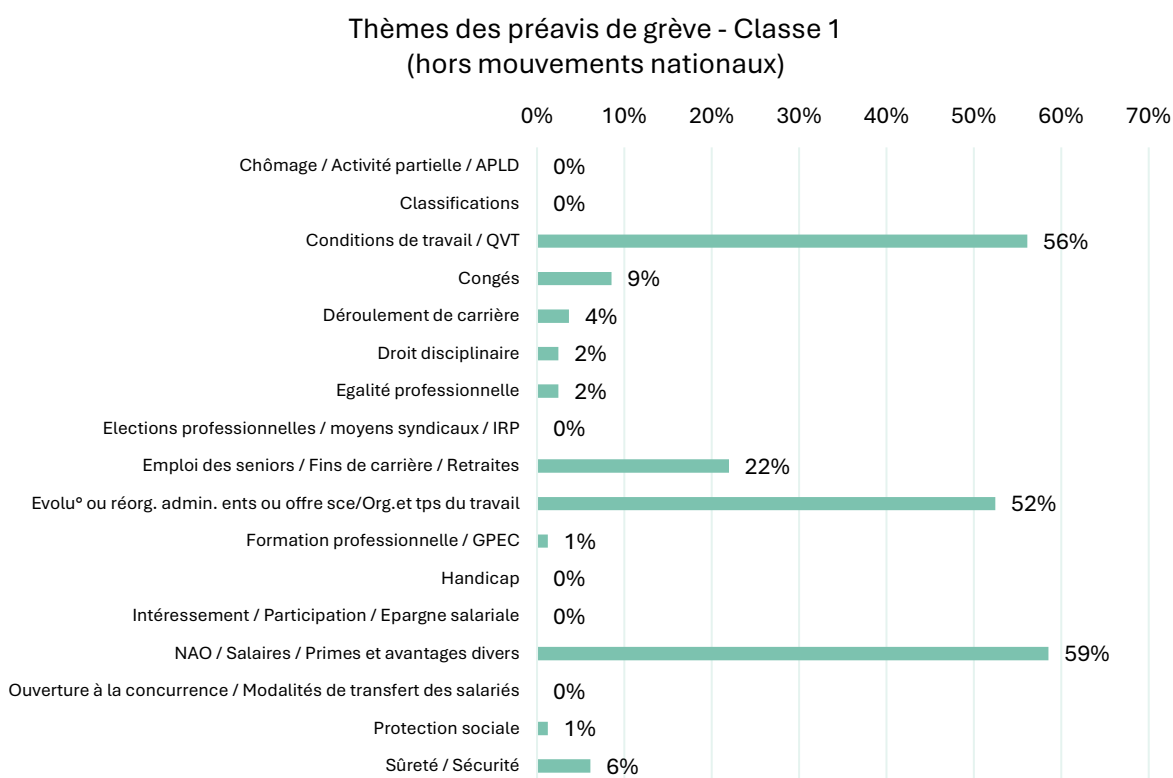


*Le total des thèmes des préavis de grève est supérieur à 100% étant donné qu'un préavis de grève peut concerner plusieurs thèmes.

→ Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève par classe d'entreprises

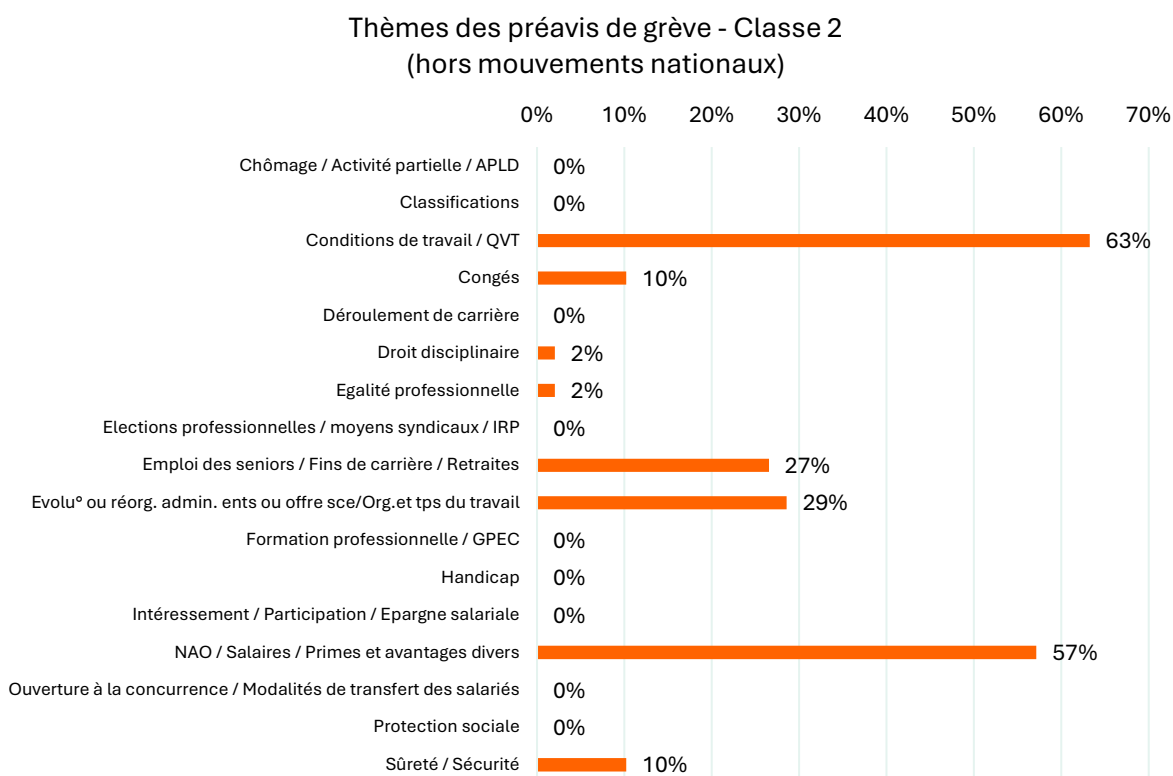
La répartition, par classe d'entreprises, des thèmes des revendications des préavis de grève liées aux mouvements spécifiques au secteur du transport urbain présente des similitudes avec celle observée supra tous mouvements confondus. Cependant, le thème sur l'emploi des seniors, les fins de carrières ainsi que la retraite prend une proportion plus importante dans les préavis de grève tous mouvements confondus.

● Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de Classe 1



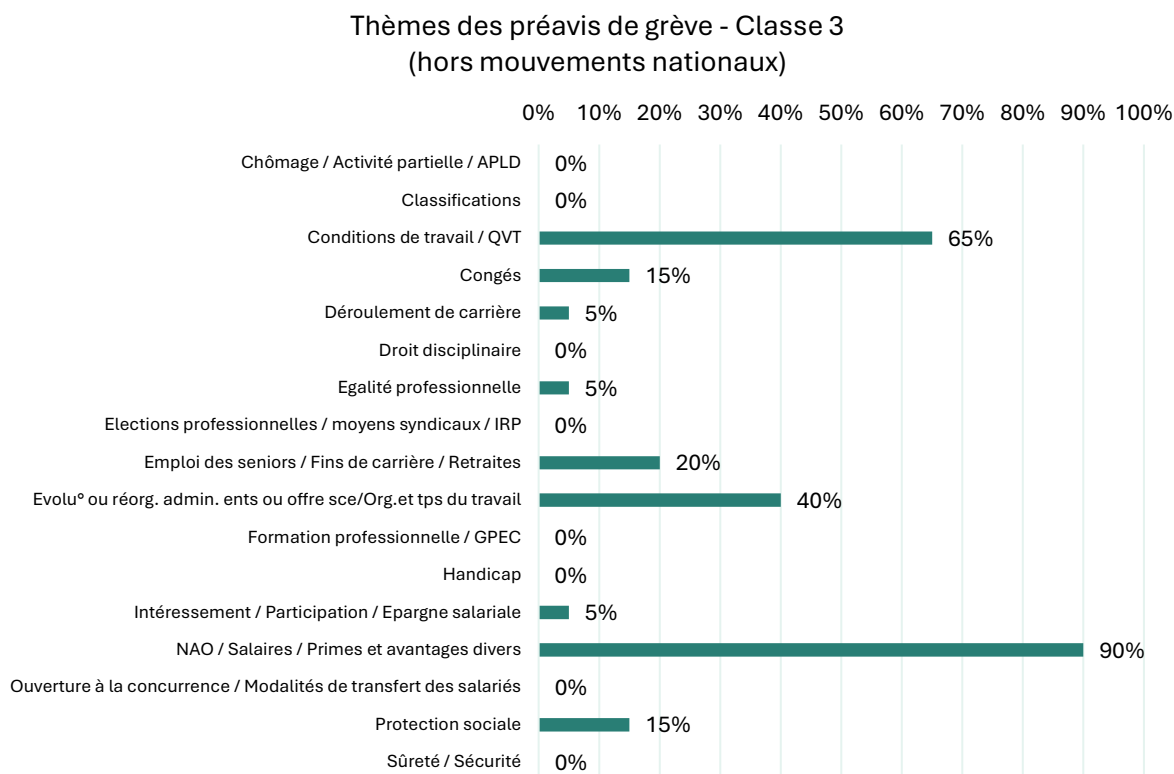
*Le total des thèmes des préavis de grève est supérieur à 100% étant donné qu'un préavis de grève peut concerner plusieurs thèmes.

- **Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de Classe 2**



*Le total des thèmes des préavis de grève est supérieur à 100% étant donné qu'un préavis de grève peut concerner plusieurs thèmes.

- **Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de Classe 3**



*Le total des thèmes des préavis de grève est supérieur à 100% étant donné qu'un préavis de grève peut concerner plusieurs thèmes.

- **Evolution des principaux thèmes de revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève en 2023**

La liste des thèmes ayant été mise à jour pour l'enquête de cette année, il semblerait peu pertinent de comparer l'évolution avec la liste des thèmes de l'année passée. A ce jour le secrétariat de l'ONDS ne dispose pas d'historique avec la nouvelle liste de thèmes.

5.3. Les revendications exprimées dans le cadre des mouvements de grève au niveau national

Chaque année, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Ci-après DARES) publie **une étude sur les éléments de conflictualité au niveau national**.

Suite à la publication de la dernière étude de la DARES sur l'année 2022, les thèmes de conflictualité au niveau national sont, selon leur ordre d'importance : **les rémunérations (79 % des motifs), les conditions de travail (18 %), l'emploi (4 %), et le temps de travail (8 %)**. A l'image du phénomène observé dans la branche, un nouveau thème de conflictualité apparaît au niveau national cette année, il s'agit de la **réforme des retraites** qui représente 9 % des motifs de grève pour l'année 2022.

Plusieurs remarques peuvent être effectuées :

- Depuis plusieurs années, **les revendications en matière de rémunérations occupent une place importante au niveau national**. Cette tendance, également présente au sein de la branche du transport urbain, s'explique par les nombreuses demandes d'amélioration du pouvoir d'achat. Une grande partie des demandes concerne des sujets spécifiques aux entreprises tels que les **augmentations de salaire, les primes, les avantages en nature, l'organisation du travail et le temps de travail ou encore les conditions de travail et la qualité de vie au travail**.
- Au titre de l'année 2022, **les grèves liées à des revendications salariales ont augmenté en 2022** puisqu'elles concernent 79 % des entreprises ayant connu une grève contre 73 % en 2021 ;
- **Les revendications en matière d'emploi sont en nette baisse**, passant de 13 % en 2021 à 4 % en 2022. Soulignons que ce thème ne fait pas partie des motifs de grève invoqués dans les entreprises de transports urbains, peu concernées par cette problématique ;
- **Les revendications liées aux conditions de travail ont légèrement diminué en 2022**, puisqu'il est invoqué comme motif de grève par 18 % des entreprises contre 31 % en 2021 ;
- Enfin, **le thème portant sur le temps de travail diminue légèrement de 2021 à 2022** passant de 11 % à 8 %.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- **92 entreprises représentant 70 % de l'effectif total de la branche** ont envoyé des éléments à l'ONDS en matière de conflictualité au titre de l'année 2023. Parmi elles, 74 ont connu un conflit (soit 80 % des entreprises répondantes) ;
- **272 demandes de négociation préalable et 151 préavis de grève liés à des revendications spécifiques au transport urbain ont été reçus par l'ONDS ;**
- les entreprises de transport urbain ont enregistré en moyenne **3 demandes de négociation préalable et 1,6 préavis de grève** liés à des revendications spécifiques au transport urbain en 2023 ;
- **44,5 %** des demandes de négociation préalable (hors mouvement interprofessionnel) n'ont pas été suivies par le dépôt d'un préavis de grève ;
- **les demandes de négociations préalables ont majoritairement été signées par la CGT (37,9 %) suivie du SNTU-CFDT (29 %), de FO (16,4 %) et de l'UNSA (12,1%) ;**
- **dans le transport urbain, les questions liées aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail constituent le thème principal des revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable (56 %).** Elles sont suivies par les revendications liées aux salaires, aux primes et aux avantages divers (48 %) puis par les revendications sur l'organisation du travail et le temps de travail (42 %).
- **dans le transport urbain, les questions relevant des salaires, des primes et des avantages divers constituent le sujet principal de revendications exprimées dans les préavis de grève (62 %).** Elles sont suivies par les revendications liées aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail (60 %), et enfin par les revendications sur l'organisation du travail et le temps de travail (43 %).
- **au niveau national, les grèves liées à des revendications salariales concernent 79 % des entreprises ayant connu une grève.** 18 % des grèves sont liées aux conditions de travail, 4 % à l'emploi, et 8 % au temps de travail.

ONDS

- **Réalisation et rédaction du bilan sur la conflictualité 2023 dans la branche des transports urbains de voyageurs**

Département des affaires sociales et sûreté
Mathieu DUFOUR, Directeur de Département
Yves DUFOUR, Directeur adjoint du Département
Clémence ROQUEBERT, Chargée de mission
Roxane BLONDIN, Assistante de direction

Département des ressources
Christel BENARD, Data manager

ONDS

17, rue d'Anjou - 75008 PARIS
Tél. +33 (0)1 48 74 73 22
Fax +33 (0)1 40 16 11 72
onds@utp.fr

